

# PLAN **VASTE**

VOSGES **A**MBITIONS **S**PÉCIAL **T**RANSITION **É**COLOGIQUE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE **2021**





## Sommaire

Introduction.....	2
Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique .....	2
Méthode pour la construction du rapport Développement Durable .....	4
Alimentation et circuits-courts.....	5
Economie circulaire, prévention et gestion des déchets .....	12
Production d'énergies.....	19
Logement et bâtiment.....	24
Mobilités .....	29
Ressources naturelles, paysage et urbanisme .....	34
Compétences, savoirs et savoir faire.....	48
Financements innovants.....	55
Fonctionnement interne .....	57

## Introduction

La loi Grenelle du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un « rapport développement durable ».

Ses objectifs :

- Donner aux élus un maximum d'éléments pour intégrer une vision « développement durable » préalablement au vote du budget ;
- Informer les citoyens sur les actions et les politiques mises en œuvre dans ce sens par la collectivité.

Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et pour provoquer un changement profond des comportements collectifs et individuels, le Conseil départemental a mis en place en 2017 un plan **Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique (VASTE)**.

## Le plan Vosges Ambitions Spécial Transition Ecologique

### LE PLAN VASTE C'EST

- Une construction partenariale
- 8 ateliers participatifs
- 222 participants
- 400 idées d'actions

### DES ACTIONS PRIORISÉES

- par le Comité de pilotage composé d'élus du Conseil départemental
- selon divers critères (note d'impact, réglementation etc.)





### UN PLAN COMPOSÉ DE

- 9 thèmes
- 21 axes stratégiques
- 41 objectifs
- 81 actions

## 9 THÈMES

-  Alimentation et circuits courts
-  Économie circulaire, gestion et prévention des déchets
-  Ressources naturelles, paysage et urbanisme
-  Mobilités
-  Logement et bâtiment
-  Production d'énergies
-  Compétences, savoirs et savoir faire
-  Financements innovants
-  Exemplarité du fonctionnement interne du Conseil départemental

## DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

-  Créer des emplois non délocalisables et solidaires ;
-  Valoriser l'image des Vosges ;
-  Accompagner les démarches citoyennes du territoire ;
-  Porter les Vosges dans la transition écologique.

## DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer une dynamique générale sur le territoire ;
- Faciliter l'action des acteurs locaux ;
- Montrer l'exemple globalement dans le fonctionnement et les politiques du Conseil départemental et adapter les aides.

## DURÉE DU PLAN : 2017 - 2021

Plan pour l'ensemble des Vosges, avec des actions menées par le Conseil départemental et par les autres acteurs.

## Méthode pour la construction du rapport Développement Durable

Le plan VASTE est l'ossature de la stratégie du Conseil départemental en matière de développement durable. Le bilan annuel qui en est dressé tient lieu de rapport « développement durable ». Le bilan est établi à partir des indicateurs prévus pour chacune des actions du plan VASTE, renseignés par les pilotes des actions.

La collecte des indicateurs pour le rapport de développement durable de l'année N est réalisée en janvier N+1 conjointement avec la collecte des éléments pour l'évaluation des politiques du Conseil départemental (notes de conjoncture) afin de réduire le nombre de sollicitations faites aux directions. Les informations sont compilées, complétées et analysées par la Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique.

Le présent rapport est scindé selon les neuf thèmes du plan VASTE.

Pour chaque thème, les éléments suivants sont présentés :

- Un tableau de synthèse présentant les objectifs stratégiques, les actions avec leur niveau de priorité, les principales informations de l'année et un **curseur** qui montre l'avancement de chaque action par rapport aux objectifs (annuel ou sur la durée du plan) préalablement renseignés dans chaque fiche action du plan VASTE.



En sachant que :




- Une action qui n'a pas démarré est « neutralisée » et la règle apparaît alors en « gris » :
  - Les actions pilotées par des partenaires extérieurs seront évaluées ultérieurement (toutefois les informations connues à ce jour sont indiquées). Elles sont indiquées pour information en italique.
- Les **avancées** en 2021
  - Des **préconisations** pour 2022
  - Ensuite, pour une lecture plus complète, le **contexte** actuel, la **réglementation** sont détaillés.





## Alimentation et circuits-courts : 8 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Travailler sur la restauration collective en partant des collèges</b>						
Introduire des produits locaux dans la restauration collective	1	Action n°1 : Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal	- Montée en puissance des commandes	annuel		Tous les collèges inscrits. 10 nouveaux acheteurs en 2021 soit 80 acheteurs (collèges, lycées, EHPAD, privés). 6% de + sur le flux financier soit 169 000€ en 2021
	1	Action n°2 : Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges	---	Fin du plan		Réunion de réactivation du réseau des cuisiniers à Thaon fin août avec un travail sur le menu végétarien
Lutter contre le gaspillage alimentaire	1	Action n°3 : Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges	- La MEF + 9 nouveaux collèges en 2021 et suivi des 15 premiers	annuel		En 2021, 26 établissements (dont la MEF et l'école de Roville aux Chênes) engagés dans la démarche, dont 10 nouveaux
<b>Axe stratégique : Accompagner l'offre et les maillons manquants</b>						

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
Favoriser le développement de points de vente de produits locaux	2	Action n°4 : Développer les points de vente de produits locaux afin que chacun puisse y avoir accès, notamment dans les secteurs déficitaires	---	---	Action non évaluée	
Favoriser l'offre en produits locaux	1	Action n°5 : Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective	- Suivre les démarches en cours et être source de propositions	annuel		Pas de nouveau projet en 2021
	1	Action n°6 : Accompagner et aider les agriculteurs à s'installer et à se structurer pour faire de la vente directe et/ou de l'agriculture bio	---	---	Action non évaluée	
	2	Action n°24 : Favoriser la consommation de produits locaux par les particuliers grâce au site : monpanierlocal.vosges.fr	---	---		Progression de 4% du nombre de producteurs inscrits, mais chute de 77 % de connections post confinement
	1	Action n°82 : Développer des chantiers d'insertion dans le maraîchage		Fin du plan		Le schéma départemental de maraîchage sera finalisé en 2022



## AVANCEES EN 2021

### Introduire des produits locaux dans la restauration collective grâce à la plateforme Agrilocal (action n°1)

Après une phase d'expérimentation début 2017, la plateforme est devenue opérationnelle à la rentrée scolaire 2017. Depuis 2018, la plateforme est ouverte à d'autres acheteurs que les collèges. Depuis 2019, l'ensemble des 33 collèges y ont accès.

Elle compte 180 producteurs sur les 300 du département qui font de la vente directe.

En 2021, 80 acheteurs (33 collèges, 9 lycées, 5 EHPAD, privés...) sont inscrits pour un volume d'affaire de 169 000 €. Le volume de denrées alimentaires commandées par les collèges via la plateforme Agrilocal est resté élevé malgré la pandémie.



### Accompagner les acteurs pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires des collèges (action n°2)

Une réunion de réactivation du réseau des cuisiniers des collèges s'est tenue à Thaon les Vosges fin août avec un travail sur le menu végétarien.



### Mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges des Vosges (action n°3)

En 2021, les collèges de Châtel sur Moselle, Bruyères, Dompierre, Epinal-Clémenceau, Fraize, Saint Dié-Souhait, Le Thillot, Rupt sur Moselle, Remiremont-C.Poncelet et la Maison de l'Enfance et de la Famille de Golbey ont rejoint les premiers établissements volontaires engagés en 2019 et 2020 (collèges de Golbey, Charmes, Senones, Liffol-le-Grand, Eloyes, Corcieux, Cornimont, Thaon les Vosges, Rambervillers, Raon l'Étape, Vittel, Xertigny, Plombières-Le Val d'Ajol et l'École d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-chênes).

Le CD accompagne la mise en œuvre d'actions dans les 15 établissements suivis depuis 2019. Au total, ce sont 37 animations pédagogiques demandées pour 2021-2022 pour un budget de 15 530 € (pour 9 collèges), soit environ 1 470 collégiens concernés.

Trois formations ont été organisées cette année, deux à destination des agents des collèges et de l'éducation nationale (19 agents formés) et une à destination des acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

L'accompagnement proposé par le Département se déroule sur 3 ans :

- Année 1 : diagnostic du gaspillage alimentaire (réalisé par le bureau d'études ORGANE0) et co-construction d'un plan d'action :
  - o Pesées des déchets du restaurant scolaire ;
  - o Analyse du fonctionnement de la restauration selon 7 axes (matériel et moyens humains, estimations du nombre de repas à préparer, menus, gestion des commandes, des livraisons et des stocks, gestion de la préparation des repas, gestion du service, la prise de repas et la salle de restauration) ;
  - o Questionnaire d'enquêtes diffusé auprès des convives ;
  - o Co-construction d'un plan d'actions.
  
- Années 2 et 3 : mise en place des actions.
  - o Suivi des actions et accompagnement technique (pesées de suivi etc.) ;
  - o Achat de matériel de cuisine, de vaisselles et de gâchimètre à pain ;
  - o Proposition aux établissements d'un catalogue d'animations pédagogiques à destination des collégiens sur les thématiques du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable (animations proposées par les membres du réseau Ter'O).



Gâchimètre permettant de sensibiliser sur le pain gaspillé

### **Soutenir les projets intermédiaires entre l'offre et la demande en produits locaux pour alimenter la restauration collective (action n°5)**

La légumerie de Xertigny, gérée par Pôle Eco ter Vosges Alimentation, a vu ses activités se développer (transfert des Paniers de Nico à l'association Les Amis d'Ici). Pas d'autre projet connu sur le département en 2021.

### **Favoriser la consommation de produits locaux par les particuliers grâce au site « mon panier local » (action n°24)**

Les confinements liés à la pandémie ont eu pour effet positif de voir exploser le recours aux produits et producteurs locaux, favorisant les circuits courts et les produits bio. Cette demande a ensuite marqué un recul sans toutefois revenir au niveau d'avant confinements.



Le nombre de producteurs inscrits sur la plateforme est passé de 153 en 2020 à 160 en 2021. Les connexions, en revanche, chutent de 6 665 en 2020 à 1 545 en 2021, soit une diminution de 77%.

### **Développer des chantiers d'insertion dans le maraîchage (action n°82)**

Le schéma départemental du maraîchage, co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, a été lancé en 2020. Les phases 1 (État des lieux de la production et de l'accompagnement) et 2 (Cartographie pédo-topo-foncière) ont été réalisées. Le schéma nécessitant quelques aménagements, il sera finalisé en 2022 (Etude des débouchés et Plan d'actions). Le développement de chantiers d'insertion sera étudié lors de cette dernière phase.

### **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges en finalisant le planning défini dans Collège Eco Responsable ;
- Faire monter en puissance les commandes sur la plateforme Agrilocal ;
- Diversifier l'agriculture traditionnelle vers de l'agriculture de plein champ ;
- Finaliser le schéma départemental de maraîchage et la possibilité de développer des chantiers d'insertion ;
- Aider à la structuration du foncier pour permettre l'installation de maraîchers.

## **DONNEES CONTEXTUELLES**

### Production :

L'agriculture biologique reste élevée dans le département. 6,4% des terres et près de 10% des exploitations agricoles vosgiennes sont en agriculture biologique (taux le plus important des départements du Grand Est en surface).

La demande des consommateurs en produits biologiques a tendance à rebaisser en principalement en grande surface. La demande en vente directe reste soutenue suite à l'explosion de 2020 en lien avec la crise COVID et les confinements. Il y a une concurrence entre la vente directe aux particuliers et la restauration collective qui a des obligations d'intégration de produits biologiques et/ou en circuits-courts, du fait du manque de produits maraîchers.

Pour la restauration collective, les économies réalisées grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire permettent d'acheter des produits locaux et/ou biologiques à plus forte valeur marchande. C'est pourquoi, outre les enjeux environnementaux, qualitatifs, éducatifs et éthiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges (34 cantines pour 1,5 million de repas par an) est une action d'envergure qui répond à un enjeu économique.

### Transformation :

Le développement de légumeries dans le département facilitera l'introduction de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective car les légumes seront « prêts à l'emploi ».

### Lieu de vente, mise en relation acheteur/fournisseur :

Depuis 2016, le Département adhère à la plateforme Agrilocal dans le but de soutenir l'activité agricole vosgienne et de promouvoir les produits de proximité dans les établissements intéressés. La plateforme permet de mettre directement en lien les acheteurs (chefs de cuisine) et les producteurs.

## **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.  
Un de ses 5 axes concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire :
  - lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire.Ses exigences ont été renforcées dans la loi EGALIM 2, voir ci-dessous.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité

- ✓ Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
  - ✓ Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
  - ✓ Maintenir et valoriser les prairies
- 
- Loi EGALIM pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation, saine, durable et accessible à tous adoptée le 2 octobre 2018. Elle prévoit que les menus comportent au 1er janvier 2022, 50% de produits durables et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.
  - Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 : les collectivités territoriales doivent mettre en place la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion avant le 1er septembre 2016.





Depuis 2021, la loi EGALIM 2, impose :

- 1 menu végétarien (fruits et légumes) par semaine en restauration collective scolaire.
- 1 menu végétarien par jour, en restauration collective (de manière volontaire, et avec de multiples menus au choix). Ce système sera étendu en 2023 à tous les services de restauration collective de l'État, établissements publics et entreprises publiques.
- Servir au moins 50 % de produits alimentaires durables dont au moins 20 % de denrées alimentaires bio en restauration collective publique. (applicable en 2022)



## Economie circulaire, prévention et gestion des déchets : 9 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / r objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : S'appuyer sur le pôle Eco Ter et le Projet Territorial de Coopération Economique pour promouvoir l'économie circulaire à tout le département</b>						
Conforter le pôle Eco Ter et développer l'économie circulaire dans les Vosges	1	Action n°7 : Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération	- Mise en place d'un Pôle Eco Ter - Mise en place d'animations de sensibilisation et de formation	annuel		6 projets accompagnés dont le village Afpa Golbey (remplace le tiers lieu) Absence de chef de projet depuis juillet 2020
	2	Action n°8 : Accompagner les démarches de type Ecoter sur l'Est et sur l'Ouest du département	- Accompagner les démarches de ce type sur le reste du département	annuel		Aucune info.
	2	Action n°9 : Favoriser le réemploi grâce au développement de recycleries	---	---	Action non évaluée	
		Action n°68 : Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte les enjeux de sécurité et de biodiversité	Après expérimentation positive, réaliser une 2 <sup>ème</sup> phase sur 300 km.	Fin du plan		Au total, 600 km de fauche (70 km en 2020) ont permis la méthanisation de 430 t. de biomasse.
	3	Action n°10 : Développer les déchetteries réservées aux professionnels et la mutualisation de sites	---	---	Action non évaluée	Des scénarios d'implantation de déchetteries pro ont été présentés

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions /r objectifs	Chiffres-clés /informations clés
						aux acteurs le 5 octobre 2021.
<b>Axe stratégique : Sensibiliser et accompagner les différents publics à la gestion et la prévention des déchets</b>						
Mobiliser les habitants pour l'amélioration du cadre de vie	2	Action n°11 : Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public	Reconduite éventuelle d'une campagne sur les incivilités de bord de route	annuel		20 panneaux « stop aux routes poubelles » déployés sur les principales RD concernées
Accompagner la prévention et la gestion des déchets	2	Action n°12 : Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire	---	---		Action non commencée
	1	Action n°52 : Soutenir la Gestion des Déchets d'Activités Economiques (GDAE)	GIP Valodaé 2 chantiers bâtiments et routes	Fin du plan		Finalisation du schéma porté par le GIP Valodaé - 1 chantier exemplaire du CD
	2	Action n°71 : Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives	---	Fin du plan		La demande est croissante. Les 10 poubelles sont sorties 37 fois en 2021

## AVANCEES EN 2021

### **Développer le pôle Eco Ter pour promouvoir l'économie circulaire, sociale et solidaire par la coopération (action n°7)**

Le Pôle Eco Ter, composé du Département, d'EVODIA, du SICOVAD, de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de l'association d'insertion AMI et de l'entreprise d'insertion Reval'prest, s'est constitué le 24 novembre 2015 pour mettre en œuvre une démarche de coopération territoriale pour créer des emplois en économie circulaire, sociale et solidaire.

Le contrat du chef de projet recruté début 2019 s'est terminé en juillet 2020, sans remplacement. En 2021, Eco ter a néanmoins accompagné 5 projets de structures d'insertion et le projet de village Afpa à Golbey (qui remplace le projet de tiers lieu initial).

### **Accompagner les démarches type Eco ter sur l'Est et l'Ouest du département (action n°8)**

L'objectif est que l'ensemble du territoire départemental soit engagé dans des démarches collectives en faveur de l'économie circulaire.

Le Pôle Eco ter, qui accompagne des projets sur tout le département en complément avec les équipes du Département chargées de l'insertion, a fortement limité son action en 2021 du fait du non remplacement du chef de projet.

### **Valoriser la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte des enjeux de sécurité et de biodiversité (action n°68)**

L'expérimentation programmée a eu lieu en 2021 sur les 2 périodes de coupe inscrites dans le Document d'Organisation du Fauchage - DOF. Il a été ramassé 430 tonnes de biomasse sur les 600 km des différents chantiers. En parallèle, le projet a reçu une médaille d'argent TERRITORIA. 7 associations d'insertion par l'activité économique ont participé à l'opération de ramassage des déchets et 11 unités de méthanisation ont récolté au final l'ensemble de l'herbe fauchée. Le bilan de cette expérimentation recense tous les paramètres à retenir avant une nouvelle vague d'expérimentation en 2022 pour affiner encore les conclusions. C'est l'émission de 19.5 tonnes de CO2 qui a pu être évitée par cette opération en évitant la production d'électricité « conventionnelle ».

### **Développer les déchetteries réservées aux professionnels et la mutualisation de sites (action n°10)**

Le GIP Valodaé créé en décembre 2019 a lancé une étude diagnostic afin de définir un schéma de prévention et de gestion des déchets des activités d'entreprises. Ce schéma passe par le déploiement de déchetteries professionnelles. La finalisation de l'étude, retardée par la pandémie, s'est achevée en 2021. Les scénarios par zone d'emploi (Neufchâteau, Saint Dié des Vosges, Remiremont et Epinal) ont été présentés le 5 octobre 2021 aux acteurs réunis au sein du comité de pilotage, avec une évaluation des investissements nécessaires pour



les déchetteries professionnelles et pour les systèmes de barrière pour contrôler les apports venant des professionnels sur d'autres déchetteries.

La suite va dépendre de la mise en place concrète de la Responsabilité Elargie du Producteur (au 01-01-23) et les prises en charge des éco-organismes.

### **Réaliser une campagne de masse sur les incivilités auprès du grand public (action n°11)**

Cette problématique représente un volume annuel d'environ 300 tonnes de déchets à collecter par l'équivalent de 3 agents départementaux.

20 panneaux grand formats (4 x 3m) avec le message « STOP AUX ROUTES POUBELLES » ont été implantés sur les axes départementaux les plus concernés par la pollution des déchets jetés afin de sensibiliser les automobilistes.



### **Accompagner les EHPAD sur la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment sur le gaspillage alimentaire (action n°12)**

Compte-tenu des conditions sanitaires aléatoires, il n'a pas été possible d'aborder ces sujets dans les EHPAD encore en 2021.

### **Soutenir la gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE) (action n°52)**

Le GIP Valodaé a été créé fin 2019 en vue de réunir les acteurs publics et privés pour l'étude et la programmation du schéma organisationnel de la prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets d'activités économiques, notamment concernant les carrières et matériaux de construction, le BTP et la filière bois. En 2020, l'étude, portée par SOVODEB pour le GIP, a été enclenchée et la phase de propositions reportée sur 2021 en raison de la pandémie. Les résultats de l'étude ont été présentés au comité de pilotage le 5 octobre 2021, avec des scénarios d'implantation de déchetteries par des entreprises privées et une proposition de poste dédié aux secteurs non marchands : accompagnement aux changements de comportements des artisans, professionnels (formations, chantiers écoles...), de la commande publique (clauses à intégrer dans les marchés publics, animation de réseau...), de la maîtrise d'œuvre (sensibilisation des architectes...) ...

En tant qu'acteur pouvant avoir un effet levier, le Département a intégré un volet « économie circulaire » dans le projet de reconstruction des ateliers du centre d'exploitation principal de Neufchâteau, avec un guide méthodologique exploitable dans d'autres chantiers.

### **Equiper en poubelles les organisateurs de manifestations sportives (action n°71)**

Les dix poubelles floquées sont mises à disposition des organisateurs de manifestations sportives. La demande est en augmentation. Elles ont été présentes sur 37 événements en 2021.

### **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Finaliser le projet de tiers-lieu porté par le Pôle Eco Ter ;
- Poursuivre l'accompagnement de démarches du type du pôle Eco Ter le cas échéant sur le reste du territoire départemental ;
- Elargir la lutte contre le gaspillage alimentaire aux EHPAD volontaires et en accord avec EVODIA ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la valorisation de la biomasse des bords de routes, en mobilisant des chantiers d'insertion et en prenant en compte les enjeux de sécurité et de biodiversité, en tenant compte des enseignements des premières expérimentations.
- Valider le schéma de Gestion des Déchets des Activités Economiques (GDAE) par le choix de scénarios et trouver les moyens de financer l'accompagnement aux bonnes pratiques de toute la filière ;
- Envisager d'intégrer des personnes soumises à des Travaux d'Intérêt Général aux côtés des équipes de ramassage des déchets de bords de routes du CD.

### **DONNEES CONTEXTUELLES**

Le département des Vosges est historiquement engagé dans la gestion des déchets. Pour exemple, 71% des papiers et des emballages triés dans les Vosges sont recyclés dans le département, alimentant en matière première des industriels locaux du recyclage.

En matière de prévention des déchets ménagers et assimilés, EVODIA et ses adhérents mettent en œuvre le 5<sup>ème</sup> programme, le PLPDMA 2020-2025 (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ; ce plan prévoit de réduire de 10% par rapport à 2017 la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031.

En matière de déchets dans les Vosges, 2021 a vu les événements significatifs suivants :

- Pour les déchets de la collecte sélective : mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des consignes de tri simplifiées ; Mise en service de FENIIX, la nouvelle usine d'incinération qui permet d'incinérer les déchets de toutes les collectivités vosgiennes dans de bonnes conditions de rejets tout en valorisant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chaleur où se raccordent les principaux bâtiments consommateurs de la ville de Rambervillers ;
- Co-construction Evodia – collectivités adhérentes d'une stratégie départementale de réduction des biodéchets.



L'économie circulaire est plus que jamais d'actualité avec la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire promulguée début 2020. Au fur et à mesure de la parution des décrets, c'est toute la vie quotidienne des habitants qui va être impactée de même que les acteurs publics et privés des filières de gestion et de valorisation de tous les déchets. Des transformations profondes sont attendues de la part des collectivités notamment, avec des investissements conséquents aux impacts financiers difficiles à anticiper. Les entreprises et artisans seront également à mobiliser, ainsi que les citoyens.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- o sortir du plastique jetable (fin progressive de tous les plastiques à usage unique d'ici 2040) ;
- o mieux informer les consommateurs (mesures simplifiant et facilitant les gestes de tri) ;
- o lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (renforcement de la loi Egalim en rehaussant ses objectifs...) ;
- o agir contre l'obsolescence programmée ;
- o mieux produire (11 nouvelles filières pollueur-payeur sont instituées, sur le principe des REP Responsabilité Elargie des Producteurs, avec notamment les produits ou matériaux de construction du bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

Objectif 2 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte

Objectif 16 : Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement

Objectif 17 : Réduire, valoriser et traiter nos déchets

- ✓ Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 notamment par
    - La généralisation de la collecte sélective des biodéchets d'ici 2024 ;
    - L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022 ;
    - 40% de la population couverte par une tarification incitative en 2031
  - ✓ Valoriser 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025
  - ✓ Limiter à 75% les capacités d'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement incinérées en 2010
  - ✓ Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020
  - ✓ Limiter à 70% les capacités autorisées de stockage en 2020 et à 50% en 2025 par rapport aux quantités effectivement enfouies en 2010
- Loi de transition énergétique de 2015 : prévoit la réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge, l'objectif de recycler 60% des déchets en 2025 et une obligation de tri à la source pour les biodéchets, le papier, le métal, le verre, le bois et le papier de bureaux.



## Production d'énergies : 2 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Développer les énergies renouvelables</b>						
Produire localement de l'énergie en prenant en compte leur impact paysager, environnemental et agricole	3	<i>Action n°13 : Développer la méthanisation</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	41 unités de méthanisation actives. Un nouveau projet en cours. Le schéma directeur sera présenté en 2022
<b>Axe stratégique : Soutenir l'innovation</b>						
Soutenir les projets innovants en matière de production d'énergies	3	<i>Action n°14 : Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'EVODIA à Rambervillers, en partenariat avec le Conseil départemental, les collectivités et les établissements publics locaux</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	L'unité de valorisation des déchets Feniix est opérationnelle depuis 2021. Une partie de la chaleur produite alimente le réseau de chaleur de la ville de Rambervillers.

## AVANCEES EN 2021

### Développer la méthanisation (action n°13)

Depuis 2020, le nombre d'unités de méthanisation dans le département des Vosges est arrivé à un palier. Le contexte réglementaire et notamment les conditions tarifaires modifient les modèles économiques des nouveaux projets.

Le schéma directeur co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, en cours de finalisation, sera présenté en début d'année 2022. Il a pour objectifs de :

- Réaliser une analyse réglementaire de la méthanisation (en France et dans les pays voisins) ;
- Etablir un état des lieux de la méthanisation dans les Vosges ;
- Offrir de nouvelles perspectives à la méthanisation dans les Vosges et promouvoir une production énergétique plus respectueuse de l'environnement.



*Unité de méthanisation dans les Vosges*

### Assurer une concertation pour la mise en œuvre du projet de valorisation de la chaleur de l'usine d'incinération d'EVODIA à Rambervillers (action n°14)

EVODIA a confié à SUEZ en 2018 la délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation de FENIIX, Unité de Valorisation Energétique qui remplace l'usine d'incinération de déchets de Rambervillers. La nouvelle unité de valorisation énergétique, mise en service en 2021, alimente depuis un réseau de chaleur urbain qui dessert plusieurs bâtiments publics de la ville de Rambervillers. Elle aura également une vocation pédagogique (équipements prévus pour des visites de groupes qui débiteront en 2022).



## PRECONISATIONS POUR 2022

Finaliser le schéma directeur de développement de la méthanisation dans les Vosges, co-piloté par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, puis mettre en œuvre ses conclusions ;

- Suivre et promouvoir la mise en œuvre des visites pédagogiques de l'unité de valorisation énergétique de l'usine FENIIX d'EVODIA à Rambervillers.

## DONNEES CONTEXTUELLES

L'énergie hydraulique et la filière bois énergie sont développées dans les Vosges. En revanche, la filière géothermie est peu mobilisée. Les parcs éoliens se développent majoritairement à l'initiative de développeurs privés et principalement sur le secteur plaine à l'ouest du département. Le parc photovoltaïque est assez faible et se concrétise principalement par des installations sur toitures chez les particuliers, les agriculteurs et les industriels. La Chambre d'Agriculture des Vosges propose un accompagnement des projets sur toitures pour les agriculteurs et propose un groupement de commande des équipements à destination des agriculteurs et des collectivités. Quelques projets de champs au sol sont en réflexion avec les EPCI concernés, notamment ceux couverts par la SEM Terr'ENR qui accompagne un gros projet sur la commune de Golbey.

Les 41 unités de méthanisation sont actives, d'autres projets pourraient être étudiés en tenant compte des nouvelles conditions tarifaires qui modifient les modèles économiques des installations. Les 41 méthaniseurs traitent aujourd'hui 12 % des effluents d'élevage dans les Vosges. L'énergie produite est majoritairement valorisée en électricité injectée dans le réseau, mais des unités valorisent également la chaleur sous différentes formes (maraichage, production de spiruline, aquaponie, etc ...).

Suite à l'émergence rapide de ces projets de méthaniseurs, un schéma directeur de développement de la méthanisation se finalise en 2021, afin d'offrir de nouvelles perspectives à la méthanisation dans les Vosges et garantir une production énergétique respectueuse de l'environnement.

Concernant la production d'énergies renouvelables, il est à noter que le SCOT des Vosges Centrales ambitionne de devenir territoire à énergie positive et bas carbone pour 2050 et que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a lancé une étude sur le potentiel Energies Renouvelables sur son périmètre. La Communauté d'Agglomération d'Epinal est à l'initiative de la création d'une Société d'Economie Mixte, la SEM Terr'Enr, qui vise à développer des projets sur son territoire. Un premier projet éolien est en cours et son enquête publique a été soutenue par le département, dans la mesure où 2 des 8 mats seront dédiés en partie à la participation citoyenne.



*Stockage de combustible à la chaufferie bois d'Epinal*

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- En assouplissant les règles liées à la création de méthaniseurs, le Gouvernement entend porter la production de gaz d'origine renouvelable en France à 10 % en 2030.
- La loi Climat et Résilience, publiée le 22/08/2021, et issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, vise à lutter contre le dérèglement climatique et renforcer la résilience face à ses effets. Elle porte sur les articles suivants
  - I : Atteindre les objectifs de l'accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe (Article 1)
  - II : Consommer (Articles 2 à 29)
  - III : Produire et travailler (Articles 30 à 102)
  - IV : Se déplacer (Articles 103 à 147)
  - V : Se loger (Articles 148 à 251)
  - VI : Se nourrir (Articles 252 à 278)
  - VII : Renforcer la protection judiciaire de l'environnement (Articles 279 à 297)
  - VIII : Dispositions relatives à l'évaluation climatique et environnementale (Articles 298 à 305)
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs climat air énergie de la Région Grand Est suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

- Objectif 1 : Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050
  - Aucun objectif chiffré synthétique mais des schémas de progression sur la :
    - Réduction de la consommation
    - Réduction de la consommation en énergie fossile
    - Couverture de la consommation par les énergies renouvelables
    - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Objectif 4 : Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique




- Couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050

Objectif 5 : Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie



## Logement et bâtiment : 7 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Coordonner à l'échelle départementale, les démarches en cours en matière de transition écologique dans l'habitat, aller jusqu'au guichet unique</b>						
Garantir l'uniformité de l'offre de service sur tout le territoire et porter un message unique pour une meilleure lisibilité des dispositifs existants	2	Action n°15 : Participer à la mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers	Inscrire cette action dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées	annuel		La réflexion reste un objectif et a été intégrée dans la plan Vosges Ambitions 2027
	1	Action n°16 : Couvrir tout le département en plateformes de rénovation énergétique et de programme Habiter Mieux	Couvrir le département en plateformes de rénovation énergétique	Fin du plan		Les territoires de la CAE, du PETR de la Déodatie et de la CCOV sont couverts.
<b>Axe stratégique : Lutter contre la précarité énergétique</b>						
Favoriser et accompagner la lutte contre la précarité énergétique	2	Action n°17 : Proposer un chantier d'insertion sur des kits « sas d'entrée » ou « stop au froid »	Si test concluant, installation massive dans logements adaptés	annuel		Action abandonnée en 2020.
	2	Action n°18 : Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils	Inscrire cette action dans le PDALHPD	annuel		Le bus pédagogique n'est plus opérationnel

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	1	Action n°81 : Accélérer la rénovation énergétique de l'habitat des personnes en situation de précarité énergétique		annuel		Une convention a été signée avec AMORCE et un dispositif se déploie grâce à 2 chargés de mission dédiés.
	4	Action n°19 : Proposer aux occupants à faibles ressources d'auto-réhabiliter leurs logements, en encadrant les choses (ex : dans le cadre du programme Habiter Mieux)	---	---	Action non évaluée	
<b>Axe stratégique : Sensibiliser sur l'habitat, le logement et la consommation d'énergie</b>						
Sensibiliser les élus et les scolaires	--	Action n°20 : Sensibiliser les élus locaux à la thématique de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et les logements (participation au FSL, route de l'énergie, etc.)	---	---	Action non évaluée	

## AVANCEES EN 2021

### **Participer à la mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement pour les particuliers (action n°15)**

Cette action, inscrite dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en décembre 2019 (Action N°13 « Renforcer l'Accompagnement juridique et l'information en direction des locataires et des bailleurs privés »), a été inscrite dans les actions du Plan Vosges Ambition 2027. La réflexion est portée en interne en concertation avec tous les acteurs concernés par le sujet à l'échelle départementale.

### **Couvrir tout le département en plateformes de rénovation énergétique et de programmes « Habiter Mieux » (action n°16)**

En complément d'une couverture totale du département en programmes Habiter Mieux, le programme SARE – Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, a permis depuis 2021 de maintenir des postes de conseillers, pour le public intermédiaire, en remplacement du financement de l'ADEME. Sur le département, la couverture est encore partielle (63 % de la population à fin 2021).

La Communauté d'Agglomération d'Epinal porte deux postes, le PETR de la Déodatie un poste et la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a missionné un opérateur pour porter 1/3 de poste sur son territoire. Le reste du territoire, dit en zone blanche, est couvert pour un service minimum, par un conseiller de l'association Lorraine Energies Renouvelables missionné par la Région Grand Est. Ces territoires en zone blanche sont en réflexion pour le choix entre un portage de la mission en interne ou par un opérateur externe.

A compter de 2022, l'Etat fait le choix de renommer à nouveau ces conseillers pour une nouvelle lisibilité auprès du grand public. Une campagne de communication ambitieuse incite les citoyens à se tourner vers les conseillers « France Rénov' ». La volonté de couvrir l'ensemble du territoire sera finalisée en cours d'année 2022.

Le Département, souhaitant un effet levier, propose un financement à hauteur de 8 000 € par ETP par an et a affecté à son budget un montant suffisant pour couvrir l'ensemble du territoire avec 6.5 ETP d'ici la fin 2022.



### **Accompagner les particuliers dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à des médiateurs et des outils (action n°18)**

En 2021, les conseillères logement ont continué à accompagner les publics visés, mais les différentes animations et actions de sensibilisation collectives ont fortement diminué compte-tenu des restrictions sanitaires.

En parallèle, l'utilisation du bus « Mon Appart Eco Malin » a pris fin pour des raisons de sécurité et de coût de maintenance. Une réflexion avec les autres partenaires lorrains est en cours pour trouver un autre outil adapté et moins contraignant. Les pistes de remorques, caravane ou camion caisse, voire Tiny house sont à l'étude.



*Bus pédagogique « Mon Appart Eco Malin »*

### **Accélérer la rénovation de l'habitat en situation de précarité énergétique (action n°81)**

Suite à l'état des lieux de 2019 (besoins, acteurs présents, moyens nécessaires, délégation de maîtrise d'ouvrage...), et la délibération validant l'engagement dans cette démarche, la convention liant AMORCE et le Département a été signée en février. Un chargé de mission travaille à construire un dispositif adapté à la complexité d'approche de cette problématique à articuler avec les organismes et dispositifs déjà existants. La base de données du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment permettant de cibler les publics concernés a été acquise par le Département. Deux chargées de mission ont été recrutées pour tout le travail de repérage et de mise en relation. Suite au diagnostic territorial, six communes ont été retenues pour bénéficier de ce dispositif expérimental : le Thillot, Cornimont, le Val d'Ajol, Plombières-les-Bains, Monthureux-sur-Saône et Mirecourt. Un opérateur externe (SOLIHA Vosges) a été retenu pour réaliser les diagnostics et mettre en œuvre l'accompagnement du public.

### **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Poursuivre les travaux sur la création d'un guichet unique d'information et de conseil sur le logement –ADIL- pour les particuliers ;
- Continuer l'accompagnement des territoires pour le déploiement de conseillers France Rénov' sur l'ensemble du territoire en proposant un cofinancement des missions et communiquer sur l'existence de ce réseau ;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'action « Accélérer la rénovation énergétique de l'Habitat en situation de précarité énergétique » et envisager la suite à donner à cette expérimentation.

## DONNEES CONTEXTUELLES

Le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre nationales. Par ailleurs, 7 millions de logements sont mal isolés, 14 % des Français disent avoir froid chez eux en hiver et 3,8 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture énergétique.

L'immense chantier de la rénovation des logements des particuliers nécessite l'accompagnement des porteurs de projets par des services publics neutres et indépendants, tant les questions techniques et financières sont complexes et grand le nombre d'interlocuteurs.

Le traitement spécifique de la question de la précarité énergétique nécessite une grande adaptabilité des interlocuteurs. Le Département, en charge de l'accompagnement social des publics concernés par ces situations de précarité, travaille activement à la création d'un dispositif dans le cadre du PACTE - 15% lancé par AMORCE.



## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil Régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020. Il fixe les objectifs Climat Air Énergie de la Région Grand Est suivants :
  - Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs
  - Objectif 2 : Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti
    - ✓ Rénover 100 % du parc résidentiel en BBC d'ici 2050
- La feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 prévoit la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an, dont 100 000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150 000 appartenant à des ménages propriétaires modestes.
- L'article 5 de la Loi de transition énergétique, votée en 2015, prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050.



## Mobilités : 8 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Développer la mobilité sociale et solidaire</b>						
Adapter l'offre de transports aux territoires ruraux et aux publics défavorisés	2	Action n°21 : Expérimenter une offre de transport plus souple adaptée aux territoires ruraux comme le transport à la demande, mobilité partagée, mise à disposition de véhicules, autopartage, mobilisation de véhicules immobiles (EHPAD), etc.	---	---	Action non évaluée	---
	3	Action n°22 : Intégrer les publics en insertion dans la tarification interurbaine (public en recherche d'emploi, handicapé, ...)	---	---	Action non évaluée	---
<b>Axe stratégique : Partager les véhicules</b>						
Développer le covoiturage	1	Action n°23 : Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma des aires de covoiturage	- 1 aire de covoiturage prévue à maîtrise d'ouvrage départementale	annuel		3 places ont été créées à Chaumousey sur la RD 460
<b>Axe stratégique : Privilégier les véhicules fonctionnant avec des énergies propres</b>						
Elaborer un schéma sur l'organisation des bornes de	2	Action n°25 : Réaliser un schéma sur l'organisation des bornes de recharge	---	---		Le SDEV a finalisé le schéma directeur et travaille avec les

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
recharge électrique et en installer sur le territoire		<i>électrique sur le territoire départemental</i>				communes sur l'implantation des bornes.
	2	<i>Action n°26 : Installer des bornes de recharge électrique afin de mailler le département des Vosges</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	Les installations feront suite à la concertation avec les collectivités pour leur implantation.
	2	Action n°74 : Suivre les projets station hydrogène et route électrique	---	---		Les acteurs concernés par ces 2 sujets n'ont pas été recontactés
<b>Axe stratégique : Favoriser les mobilités dans tous les territoires du département</b>						
Couvrir tout le département de plateformes de mobilités	3	Action n°27 : Recenser l'offre existante « mobilité », la porter à connaissances des travailleurs sociaux du Département et à d'autres acteurs	---	Fin du plan		Recensement réalisé.
<b>Axe stratégique : Améliorer les projets structurants</b>						
Intégrer les enjeux de mobilité dans les aménagements	2	<i>Action n°28 : Intégrer les enjeux de mobilités (vélo, intermodalités, ...) dans les opérations d'aménagement (documents d'urbanisme, aménagements urbains, routiers, créations d'équipements tels que maisons de santé,...)</i>	---	---	<i>Action non évaluée</i>	---



## AVANCEES EN 2021

### **Accompagner et construire des aires de co-voiturage de qualité en s'appuyant sur les pratiques des habitants et en réalisant en parallèle un schéma des aires de covoiturage (action n°23)**

Dans l'objectif de créer un schéma départemental des aires de covoiturage, une enquête a été lancée auprès des agents d'entretien des routes pour recenser les aires existantes, sous maîtrise d'ouvrage départementale ou des collectivités, ainsi que les « zones » de covoiturage organisées de manière spontanée, sans matérialisation, afin d'envisager la création d'une aire « standardisée ».

3 places de covoiturage ont été créées sur un délaissé de route entre Chaumousey et Girancourt (RD 460) en incluant la signalétique nécessaire.

### **Réaliser un schéma sur l'organisation des bornes de recharge électrique sur le territoire départemental (action n°25)**

Le schéma directeur a été finalisé par le SDEV en 2021 et présenté aux communes concernées. L'appel d'offre pour la commande des bornes a été lancé. L'acquisition et l'implantation se feront en accord avec les communes concernées.

### **Installer des bornes de recharge électrique afin de mailler le département des Vosges (action n°26)**

L'implantation des bornes se fera suite à la validation du schéma directeur d'implantation par les différents partenaires et sur la base du plan de financement arrêté par le SDEV.

### **Suivre les projets station hydrogène et route électrique (action n°74)**

Le rapprochement avec les acteurs concernés n'a pas pu se concrétiser sur l'année 2021.

### **Recenser l'offre de mobilité, la porter à la connaissance des travailleurs sociaux du Département et de la Région Grand Est pour abonder la plateforme mobilité régionale FLUO (action n°27)**

Le Groupe Départemental Mobilité a recensé les offres de mobilité proposées par un maximum d'opérateurs. Un travail est également engagé pour la création d'une carte interactive permettant aux acteurs sociaux de repérer des solutions de mobilité à proximité des usagers demandeurs.

## PRECONISATIONS POUR 2022

- Réaliser la carte des aires de covoiturage prévue dans le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement ;
- Suivre l'évolution du schéma des bornes de recharges électriques du SDEV et communiquer dessus, y compris en interne ;
- Recenser les initiatives « vélo ou mobilité douce » sur l'ensemble du département et communiquer dessus y compris en interne ;
- Se questionner sur la pertinence de la mise en œuvre de l'action 74 : Suivre les projets de station hydrogène et route électrique ;
- Poursuivre les travaux pour disposer d'une carte interactive sur l'offre de mobilité sur le département ;

## DONNEES CONTEXTUELLES

Le domaine des transports est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre. Dans les Vosges, le principal moyen de transport utilisé est un véhicule à moteur thermique (82%) et 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule.

Comme dans beaucoup de départements ruraux, les transports en commun sont très peu utilisés, les besoins sont en effet éparés et difficiles à cerner. Toutefois, le département dispose d'un réseau Fluo insuffisamment connu des vosgiens.

Concernant les territoires, des initiatives locales existent avec par exemple la création d'aires de covoiturage, l'installation de bornes de recharge électriques, la création de circuits de transports doux etc.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), adoptée le 24 décembre 2019, va transformer en profondeur les politiques des mobilités, intégrant entre autres les enjeux sociaux et écologiques. Les objectifs affichés sont ambitieux : atteindre la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, avec une trajectoire intermédiaire claire, conforme aux objectifs de la France au Plan européen, du Plan Climat et de la Stratégie nationale bas carbone :
  - Réduction de 37,5% des émissions de CO2 d'ici 2030 ;
  - Interdiction de vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.

Les 4 objectifs de la LOM :

- **Apporter à tous et partout des solutions alternatives** à la dépendance à l'usage individuel de la voiture ;
- **Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité** qui doivent être mises au service de tous ;
- **Réduire l'empreinte environnementale des transports**, en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer ;
- **Investir davantage dans les infrastructures** qui améliorent les déplacements au quotidien.

- La LOM conforte la Région dans son rôle de chef de file, pour coordonner les compétences mobilité des Autorités Organisatrices des Mobilités que sont les EPCI. Pour notre département, 8 Communautés de communes et les 2 Communautés d'agglomération ont repris cette compétence. La Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges n'a pas souhaité reprendre cette compétence.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs Climat Air Energie de la Région Grand Est suivants :






- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs  
Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique
  - Objectif 13 : Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
  - Objectif 22 : Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires
    - ✓ Régénérer 1300 kms de voies ferrées de desserte fine du territoire (800 km pour les voyageurs et 500 km pour le fret) d'ici 2025
- Lancement du Plan Vélo et Mobilités actives par l'Etat le 14 septembre 2018, fixant l'objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024 (9%).
- Depuis le 1er janvier 2017, les compétences de « gestion des transports scolaires » et « gestion des transports interurbains par cars » du Département ont été transférées à la Région Grand Est. Les 2 Communautés d'Agglomération exerce cette compétence.
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 :
  - Les collectivités sont incitées à favoriser le développement des véhicules électriques en encourageant l'installation de points de charge dans les bâtiments tertiaires et d'habitation et faciliter les solutions de covoiturage pour le déplacement domicile-travail de leurs agents.
  - Les communes et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes de transport doivent établir un schéma de développement des aires de covoiturage.

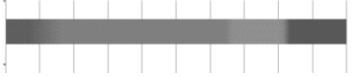




## Ressources naturelles, paysage et urbanisme - 17 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Positionner le département des Vosges comme un département avec un capital naturel fort</b>						
Réaffirmer la politique biodiversité du CD	1	Action n°29 : Conforter la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en revenant au niveau financier de 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- revenir au niveau financier de 2010</li> <li>- mettre à jour l'inventaire des ENS</li> <li>- préserver les sites</li> <li>- sensibiliser les partenaires et élus</li> <li>- inscrire les ENS dans un schéma global avec les autres acteurs</li> </ul>	Fin du plan		Pas de nouveau site protégé (toujours 104 sites naturels protégés en 2021 dont 27 ouverts au public). Le budget 2021 était supérieur à 2010 en raison de la mise à jour de l'inventaire des ENS, en cours.
	2	Action n°30 : Poursuivre le Plan Pollinizz (ex Plan Abeilles et insectes pollinisateurs) renouvelé en 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place 1 programme de communication et de sensibilisation</li> <li>- Poursuivre le plan</li> </ul>	annuel		Le comité de pilotage n'a pas été réuni. L'exposition a été empruntée 2 fois.
	2	Action n°31 : Mettre en œuvre la politique haies renouvelée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lancer le 3<sup>ème</sup> appel à projet</li> <li>- objectif : 2 500 ml par an</li> </ul>	annuel		12 537 ml plantés (stockage de 9 703 teCO2). 147 élèves sensibilisés et 70 mètres plantés dans le cadre de l'AAP scolaire. 1 <sup>er</sup> suivi des plantations réalisé
	2	Action n°32 : Poursuivre la fauche raisonnée des bords	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le DOF renouvelé</li> </ul>	annuel		Cette action a mobilisé 13 ETP en 2021. 30 agents

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public	- Communication au grand public - enquête auprès des usagers			des routes formés lors de « journées vertes »
	2	Action n°33 : Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica	- Réimplanter de l'arnica dans les Vosges et étude sur principes actifs	annuel		Récolte 2021 à nouveau catastrophique (164 Kg et 90 Kg de capitules) en raison des conditions climatiques inadaptées à l'arnica.
	3	Action n°69 : Réhabiliter les vergers patrimoniaux	- Reconstituer les vergers patrimoniaux et contribuer à l'aménagement du territoire	annuel		242 dossiers instruits, soit 3 404 arbres plantés en 2021, soit au total depuis 2018 : 13476 arbres subventionnés par le CD. 1 formation dispensée à destination des particuliers.
	2	Action n°80 : Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique		Fin du plan		Action non démarrée.
Réaffirmer la politique eau du CD	1	Action n°34 : Pérenniser la politique départementale de préservation de la ressource en eau (l'accompagnement des collectivités locales, les observatoires, le SAGE...)	- Pérenniser la politique départementale dans l'état actuel de la législation	Sur la durée du plan		50 nouveaux projets d'amélioration qualitative liés à l'eau ont émergé. La répartition des rôles de l'ATD et du CD a été clarifiée et harmonisée. Réécriture du SAGE GTI en cours.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
	2	Action n°35 : Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification	- poursuivre le partenariat	annuel		Les travaux menés sur Eco-Prescription ont fait l'objet de communication auprès des élus et des vosgiens.
Réaffirmer une politique paysage actualisée au CD	2	Action n°36 : Réaffirmer la politique paysage du Conseil départemental en accompagnant les collectivités locales	- réaliser un bilan de la politique paysage - mettre à jour les enjeux paysagers de l'atlas des paysages - pour en définir une nouvelle politique	Fin du plan		Accompagnement du projet de déboisement de 160 ha sur la CCBHV. Accompagnement du plan de paysage et d'adaptation au changement climatique (CCHV). 4 hectares réouverts au Thillot, Cornimont et Gerbamont
	2	Action n°37 : Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement	- traitement d'un ou plusieurs alignements dangereux	annuel		Traitement de nouveaux alignements sur RD 166, RD71, RD266 et RD17d et RD19.
	4	Action n°38 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques	- réappropriation de l'étude et intégration des enjeux paysagers dans les aménagements	Sur la durée du plan		Aucune action menée en 2021.
	2	Action n°40 : Mener une politique Bourg centre	- lancer un appel à projet (AAP) tous les 18 mois pour accompagner les 22 communes	Fin du plan		7 nouvelles communes engagées qui ont recruté leur chef de projet et vont lancer leur étude stratégique.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
			prioritaires sur 10 ans - retenir 3 communes à chaque AAP - animer le réseau des collectivités bourgs-centres			Journée de formation sur l'habitat dégradé en quartier ancien.
Favoriser la durabilité de la ressource bois	2	Action n°41 : Mobiliser localement la ressource bois dans une perspective de durabilité en améliorant sa traçabilité et en favorisant les filières courtes			Action non évaluée	
Mobiliser les habitants, notamment les chantiers d'insertion pour la préservation du capital naturel des Vosges	3	Action n°42 : Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature				Action non commencée.
	2	Action n°43 : Réaliser les chantiers "Vosges le plus beau"	- Lancement de la campagne annuelle en mobilisant de nouvelles structures - Mobiliser des marchés clausés ou réservés	annuel		Les chantiers ont repris en 2021. 118 structures ont organisé un chantier.
	4	Action n°44 : Créer et/ou développer au sein des chantiers	- Continuer l'accompagnement par la cellule	fin du plan		Suite à la crise sanitaire, le rapprochement avec les

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées des actions / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
		d'insertion la réfection du petit patrimoine bâti et la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus	insertion de l'activité économique du CD des chantiers d'insertion - Créer des chantiers ou étendre l'activité des chantiers sur ces deux secteurs			structures d'insertion a pu reprendre.

## LES AVANCEES EN 2021

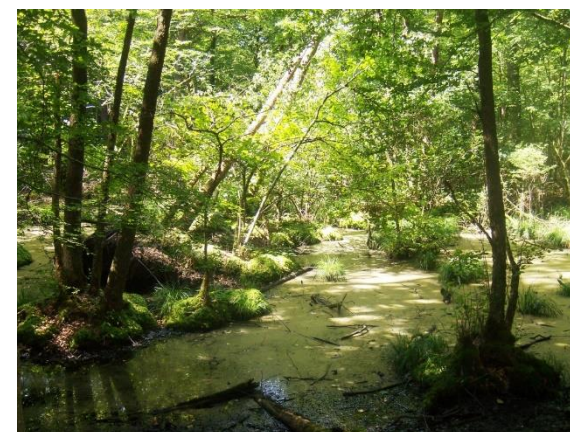
### Conforter la politique ENS en revenant au niveau financier de 2010 (action n°29)

Le territoire vosgien compte 484 ENS. 104 sont déjà protégés et plusieurs démarches sont en cours afin de préserver de nouveaux espaces naturels. 27 sites sont ouverts au public.

Le budget 2021 aura été plus important que les années précédentes (750 000 €) lié au fait que l'inventaire initial des ENS de 1995 est en cours d'actualisation Des investigations sont menées sur 272 sites, étalées sur 2021, 2022 et 2023.

En plus de l'inventaire et des démarches de préservation, la gestion des sites protégés est une priorité en partenariat avec les collectivités et privés propriétaires et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, gestionnaire majoritaire. Plusieurs structures d'insertion et agriculteurs interviennent en sous-traitance. Aucune action de valorisation des ENS n'a été menée cette année, faute de disponibilité.

En 2021, le site internet vitrine a vu 19 451 connexions.





### Poursuivre le plan « Pollinizz » (action n°30)



Quelques outils pédagogiques de la nouvelle exposition « Pollinizz »

L'exposition a été empruntée uniquement 2 fois (1 collège et 1 association) pour 18 jours en 2021.

Le comité de pilotage regroupant tous les acteurs du plan Pollinizz n'a pas été réuni, faute de disponibilité du CD.



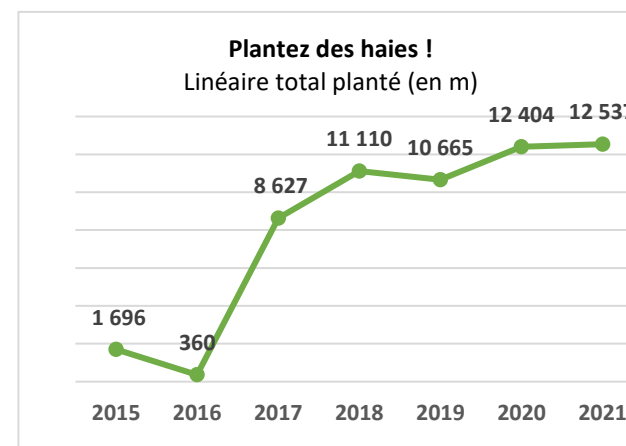
### Mettre en œuvre la politique haies renouvelée (action n°31)

Depuis cinq ans, l'appel à projets du programme de plantation de haies champêtres destiné aux agriculteurs, particuliers, collectivités et associations reste dynamique. Après le record de l'année 2020 avec 12 404 mètres linéaires plantés, l'année 2021 conserve cette dynamique avec 12 537 mètres linéaires. L'objectif de 2 500 mètres linéaires plantés annuellement a été largement dépassé. Avec cinq années d'appels à projets, ce sont 57 399 mètres linéaires de haies champêtres réimplantés.

Parmi ces 57 399 mètres :

- la part plantée par les agriculteurs est de 63%, soit 35 979 mètres linéaires ;
- le nombre de projets grand public reçus est de 199 pour 157 projets retenus, soit 79% ;
- le nombre d'essences différentes plantées est stable avec 36 essences. On soulignera que les pépiniéristes vosgiens ne répondent pas à l'appel d'offre pour la fourniture des plants et la plantation des haies car ils n'ont pas la capacité de fournir une quantité aussi importante de plants sans eux-mêmes faire appel à des pépiniéristes extérieurs au département.

Parallèlement, l'appel à projets pédagogiques « Je plante une haie pour mon école ! » aura connu pour le moment quatre éditions. L'appel de l'année 2020 ayant été annulé



en raison de la crise sanitaire. Au total, ce dispositif a permis de sensibiliser 1 895 élèves issus de 50 écoles, et a permis de planter 805 mètres de haies pédagogiques.

Un suivi de l'ensemble des haies plantées en 2017 et 2018 a été réalisé par la Fédération des chasseurs et la Chambre d'Agriculture. L'analyse de ces données (en cours) servira d'outil d'aide à la décision pour la mise à jour du dispositif pour la future convention de partenariat.

La deuxième édition de « Osez l'agroforesterie ! » a retenu 4 lauréats pour environ 40 hectares aménagés. Les plantations se dérouleront en 2022.

Le comité de pilotage du dispositif a fait émerger l'idée de la création d'un dispositif en faveur de la nature en ville en lien avec la politique de revitalisation des bourgs-centres. Un stagiaire y a travaillé en 2020. Des propositions ont été faites dans le cadre de la révision des aides aux collectivités menée fin 2021 – début 2022.

### **Poursuivre la fauche raisonnée des bords de route, faire un suivi et communiquer auprès du grand public (action n°32)**

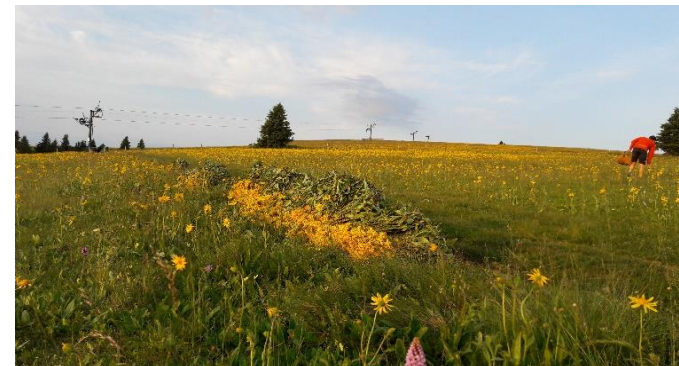
La fauche raisonnée se poursuit. Il est difficile d'en chiffrer précisément les économies financières ou en temps de travail. L'effectif consacré à cette fauche reste stable avec 13 ETP à nouveau en 2021. Des formations nouvelles, dites « journées vertes » ont été organisées pour sensibiliser les agents des routes en charge de ces tâches sur les méthodes de travail et l'utilisation optimale du matériel de fauchage. Les agents de l'Est (env. 15 agents x 2 Unités Territoriales = 30 agents) ont été formés. Ces actions seront reconduites en 2022 avec les autres agents.

Les économies de carburant compensent l'augmentation du coût du carburant et de ses taxes. Les anciens équipements ont été remplacés par des neufs, moins énergivores, mais plus puissants. L'intérêt de la fauche raisonnée est principalement « écologique » (faune et flore).

L'expérimentation de valorisation de la biomasse des bords de routes, initialement prévue en 2020 sur 600 kms, a pu être effectuée en 2021, voir action 68.

### **Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica (action n°33)**

Le plan de sauvegarde de l'arnica, initié en 2007, a pour objectif principal de favoriser le développement de l'arnica sauvage présent au Markstein, et de donner des perspectives économiques aux cueilleurs, producteurs et transformateurs de la filière. Après l'implantation en 2018 de 1 000 plants (2 x 500 plants) à La Bresse et Le Valtin, deux autres implantations ont été réalisées à l'automne 2019 à Xonrupt et La Schlucht. L'expérimentation prévue sur 3 ans a pris fin en 2020 avec 2 autres sites de réimplantation de 500 plants chacun avec un suivi scientifique. Les récoltes 2021 ont à nouveau été catastrophiques (90 Kgs de capitules) malgré des conditions climatiques qui auraient pu laisser croire à un bilan plus positif. L'action a été abandonnée dans le plan 2021-2027.



*Champ d'arnica dans le massif vosgien*

### **Réhabiliter les vergers familiaux (action n°69)**

Succès de l'action : 242 dossiers instruits pour 3 404 arbres plantés, soit un total de 13 476 arbres subventionnés par le CD.

Une formation a pu être dispensée auprès des particuliers bénéficiaires.

### **Adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique (action n°80)**

L'action n'a pas encore démarré.

### **Pérenniser la politique départementale de la préservation de la ressource en eau (action n°34)**

- Alimentation en eau potable

En 2021, le SATEP a suivi 9 projets portant sur les captages dégradés prioritaires. Depuis l'élargissement des missions proposées par le SATEP, de nouveaux projets vont émerger.

L'observatoire a accompagné 144 projets. L'année a été active malgré le contexte peu favorable lié à la crise COVID.

- Accompagnement des collectivités en matière d'assainissement

Le Département a pour obligation légale de proposer un soutien technique aux collectivités rurales pour le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, notamment sur les plans du diagnostic et du suivi des ouvrages. Cet accompagnement se fait grâce au SATESE.

En 2021, 68 collectivités adhèrent au SATESE (soit 34% des 200 collectivités éligibles). Cette augmentation s'explique par les nouveaux critères d'éligibilité liés au décret du 14 juin 2019 (éligibilité des collectivités situées en zone montagne et augmentation du seuil passé à 40 000 habitants (15 000 auparavant). L'adhésion au SATESE a été divisée par 2 et le CD a acté une année blanche (pas d'adhésion) pour les collectivités suivies historiquement.

- Accompagnement des collectivités en matière de milieux aquatiques

L'accompagnement des collectivités a pu reprendre en 2021. Une action de formation technique s'est tenue avec tous les acteurs en charge des milieux aquatiques et de la GEMAPI sur le thème de la prise en compte des contraintes réglementaires. Le nombre de projets en cours se maintient et reste soumis aux différentes attentes des services instructeurs.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur

6 réunions se sont tenues entre le 30 novembre 2020 et le 11 mars 2021, pour une présentation à la Commission Locale de l'Eau le 16 avril 2021. Le Département a confié la réalisation du rapport environnemental à un prestataire extérieur. L'objectif fixé est une adoption définitive du SAGE par le Préfet en février/mars. Ce calendrier serait en cohérence avec l'adoption du SDAGE, retardée également à cette date suite à la crise sanitaire.

### **Mettre en œuvre des projets innovants en matière d'eau tels que le projet Eco-prescription et l'observatoire de l'acidification (action n°35)**

Le projet Eco-prescription, porté par l'association ASOQS (Améliorer la Qualité des Soins) de Gérardmer, arrivait dans une phase de transition (fin de l'étude d'analyse de l'impact des médicaments sur le milieu naturel avec résultats à restituer par le biais d'un colloque, réflexion sur l'élargissement de la problématique à l'antibio-résistance).

Cette action innovante a été présentée aux élus départementaux en début d'année 2021 et au grand public via le magazine Vosges mag.

### **Réaffirmer la politique paysage du CD en accompagnant les collectivités locales (action n°36)**

À l'issue du Plan, 18 plans de paysage sont opérationnels dont 16 sur le massif, 3 EPCI disposent d'un plan de paysage renouvelé et la Communauté de communes des Hautes Vosges a terminé en 2021 son plan de paysage, de lutte et d'adaptation au changement climatique. Le Département va poursuivre l'accompagnement de la Communauté de communes des Hautes Vosges et de la Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges pour la mise en œuvre des actions.

Un dispositif dédié aux petites communes est à l'étude, avec un accompagnement leur permettant d'aboutir à une vision réfléchie, collective et partagée du paysage de la commune.



### **Mettre en œuvre le plan de gestion des arbres d'alignement (action n°37)**

Le plan de gestion des arbres d'alignement validé en 2017 vise à suivre, entretenir et renouveler les arbres d'alignement des routes départementales.

Les réimplantations avaient été retardées en raison des acquisitions foncières qui n'avaient pu être réalisées du fait du confinement en 2020.

En 2021, une plantation d'un double alignement a pu avoir lieu en bordure de RD166 sur le territoire de la commune de Mattaincourt. Phase 1 : plantation de 40 érables sycomores sur le côté droit de la route.

En complément, sur la RD71 à Grand, 12 arbres traités, sur la RD266 à Rouvres en Xaintois, 9 arbres traités, sur la RD17d à Domvallier, 40 arbres traités, sur la RD19 à Grand, 166 arbres traités. Elagage + suppression de bois mort avec risque de rupture créant un danger pour les usagers de la route départementale.

### **Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les aménagements paysagers des routes touristiques (action n°38)**

Aucune action en 2021.

### **Mener une politique bourg centre (action n°40)**

Ce dispositif repose sur un appel à projets « Revitalisation des bourgs-centres » dont l'objectif affiché est de s'appuyer sur la redynamisation du bourg pour entraîner une attractivité accrue du territoire dans son ensemble. Ce dispositif, initié en septembre 2017

a pour objectif, à l'horizon 2028, la revitalisation des bourg-centres de 22 communes identifiées comme prioritaires. Trois appels à projets ont été lancés depuis le début du dispositif, 16 communes ont été retenues dont 4 dans le cadre d'une candidature commune.

Pour le Conseil départemental cela a représenté, en 2021 comme en 2020 et 2019, environ 150 jours d'accompagnement technique au bénéfice des collectivités : un soutien en ingénierie non négligeable.

Sur les 9 communes lauréates des 2 appels à projets, l'étude est terminée (une commune n'a pas validé son plan d'actions). Les 9 communes ont validé leur stratégie de développement et sont en cours de définition de leur plan d'actions.

Toutes les communes ont recruté leur chef de projet qui réalise des tableaux de bord mensuels ou annuels pour le suivi des actions.

On relèvera également au titre de l'animation du réseau, l'organisation de plusieurs journées à destination des chefs de projet et d'une formation sur l'habitat dégradé en quartiers anciens en décembre 2021.

Le 3<sup>ème</sup> AAP a été lancé en 2020 en lien avec le nouveau dispositif national de l'État « Petites Villes de Demain » calqué sur celui du Département des Vosges. Ce nouveau dispositif a mobilisé du temps d'ingénierie pour adapter la politique publique départementale en cours de manière à être complémentaire et rester partenaires. Les conventions des lauréats ont été signées en 2021, 7 nouvelles communes ont rejoint le dispositif au lieu des 3 prévues initialement. Au total, depuis le lancement, ce sont 16 communes qui ont contractualisé pour la revitalisation de leur bourg centre. Les 7 nouvelles communes ont engagé un chef de projet et organisé la consultation pour l'étude de définition et la stratégie de revitalisation.

### **Développer la participation aux actions bénévoles qui contribuent à prendre soin de la nature (action n°42)**

L'action en priorité 3 n'a pas commencé.

### **Réaliser les chantiers "Vosges le plus beau" (action n°43)**

Le Conseil départemental met à disposition gants et sacs poubelles aux organisateurs de chantiers de nettoyage.

Cette opération a repris son développement en 2021 suite à l'année 2020 où les conditions sanitaires n'étaient pas favorables. Ce sont 118 structures qui ont organisé des chantiers de nettoyage en 2021 permettant de mobiliser 2 743 adultes et 3 410 enfants.

Pour sensibiliser les participants aux incivilités et aux conséquences écologiques des décharges sauvages, un outil pédagogique sera proposé dans le kit de matériel en 2022.

Depuis 2019, le matériel est distribué dans des sacs réalisés par une association d'insertion avec des bâches récupérées dans les services du Conseil départemental et des partenaires.

### **Créer des chantiers d'insertion pour la réfection du petit patrimoine bâti et pour la gestion des espaces naturels dans les secteurs non pourvus (action n°44)**

Suite aux restrictions liées à la crise sanitaire, le rapprochement avec les structures d'insertion a repris en 2021 et débouchera sur de nouveaux chantiers.

### **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des sites ENS ;
- Finaliser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) ;
- Dresser un bilan des haies arrachées/plantées dans le département ;
- Engager le travail de facilitateur entre les EPCI en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

### **DONNEES CONTEXTUELLES**

Les Vosges sont couvertes à 50% du territoire par la forêt et 45% par l'agriculture. Le département reste le château d'eau de la Lorraine et présente des paysages variés, bien que des aléas climatiques observés localement et/ou ponctuellement commencent à remettre en question cette observation généraliste.

Le Département souhaite garantir la qualité de ce cadre de vie en valorisant son capital nature. Ainsi, la politique départementale pour l'environnement est axée sur la préservation et la valorisation des ressources, des paysages et du patrimoine naturel.

La complémentarité avec la Région est à construire au cas par cas, notamment du fait qu'elle ait pris la compétence animation en matière de politique de l'eau.

Les programmes de préservation de la trame verte et bleue se déploient peu à peu, à l'instar des démarches du SCOT des Vosges Centrales et du PETR du Pays de la Déodatie.

En parallèle, l'accent est mis sur la redynamisation des bourgs-centre, en perte d'attractivité et qui n'arrivent plus à jouer leur rôle d'entraînement. Pour cela, le Département conjointement avec l'Etat a lancé le dispositif revitalisation des bourgs-centres en 2017 qui a pour objectif de revitaliser 22 communes identifiées comme prioritaires sur les 10 prochaines années dans le cadre d'un appel à projet lancé tous les 18 mois.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Loi climat et résilience promulguée le 24 août 2021, incluant la lutte contre l'artificialisation des sols et prévoyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale des aires protégées, sur la base de données scientifiques disponibles et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes
- 11 janvier 2021 : annonce du Président de la République d'une stratégie nationale des aires protégées 2030 afin d'atteindre 30% d'espaces protégés en terre et en mer, avec 10% en protection forte. Cette stratégie est une volonté du Gouvernement et n'est pas une obligation législative. Une territorialisation de celle-ci est attendue au sein des régions au travers de la déclinaison locale de plans d'actions triennaux pour les aires protégées.
- Courant 2021, processus d'élaboration de la stratégie nationale biodiversité 2030 (3ème SNB) avec des concertations territoriales et citoyenne
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional Grand Est le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 24 janvier 2020.

Il fixe les objectifs suivants :

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires avec 17 objectifs

Sous-titre : Pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique

- Objectif 6 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
  - Atteindre 2% du territoire en espaces protégés en 2030
  - Zéro perte nette de surfaces en zone humide et en haies
- Objectif 7 : Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue
  - Restaurer 3% des continuités écologiques par an
  - 100% des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques
- Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
  - Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité d'ici 2030
  - Atteindre 50 % de produits locaux dans nos cantines d'ici 2030
  - Maintenir et valoriser les prairies
- Objectif 9 : Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Objectif 10 : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
  - Couvrir 100 % des bassins hydrographiques en structures de gestion des rivières et des nappes à l'horizon 2030
  - Atteindre un objectif de qualité de l'eau : 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état







- Réduire de 20 % les prélèvements d'eau d'ici à 2030 et optimiser son partage
  - Objectif 11 : Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
    - Réduire la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50 % d'ici 2030 et tendre vers 75 % d'ici 2050
  - Objectif 12 : Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
    - Végétaliser la ville et compenser 150 % des nouvelles surfaces imperméabilisées en milieu urbain et 100 % en milieu rural
  - Objectif 14 : Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
  - Objectif 15 : Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique
    - Respecter les lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé d'ici 2030
    - Réduire à la source les émissions de polluant en lien avec les objectifs nationaux du plan de réduction des polluants atmosphériques
  - Objectif 21 : Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
    - Renforcer les 54 polarités de l'armature urbaine régionale
- 
- Plan Biodiversité lancé par l'Etat le 4 juillet 2018, après la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016
  - Région Grand Est, chef de file en matière de biodiversité
  - Obligation pour le Département de mettre en place une politique Espaces Naturels Sensibles, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement (SATESE), de la protection de la ressource en eau (SATEP) et de l'entretien des milieux aquatiques (SATEMA).
  - Les compétences eau potable et assainissement sont transférées aux groupements de communes en 2020 ou 2026. La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est déjà passée dans le giron des EPCI depuis 2018.



## Compétences, savoirs et savoir-faire : 6 actions

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Mettre en contact les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)</b>						
Pérenniser, ouvrir et faire connaître la plateforme EEDD	-	Action n°45 : Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme EEDD TER'O (animation, communication...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer une identité visuelle et un nom</li> <li>- faire connaître la plateforme à un public plus large</li> <li>- toucher de nouveaux membres sur tous les thèmes de la transition écologique</li> </ul>	Fin du plan		Animation de la page Facebook, avec remontée des infos sur le site web, 789 abonnés (à nouveau +16 %). 26 réunions organisées à nouveau en progression
<b>Axe stratégique : Récompenser / valoriser les initiatives positives sur le territoire</b>						
Réaliser des trophées de la transition écologique	-	Action n°46 : Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des actions engageantes en faveur de la transition</li> <li>- Susciter les candidatures et rendre davantage attractif pour les candidats le fait de candidater</li> </ul>	Fin du plan		Réflexion engagée sur un autre mode de valorisation des actions des différents acteurs : des Rencontres des solutions écologiques, qui seront organisées en 2023. 6 tutos réalisés en s'appuyant sur l'expérience de l'école de St Rémy, coup de cœur des Trophées.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Communiquer sur la politique "transition écologique" du Département</b>						
Communiquer sur le plan VASTE pour le faire connaître	-	Action n°47 : Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique	- Faire adhérer pour prendre part au plan VASTE - Sensibiliser et former pour comprendre les enjeux de la transition écologique afin que chacun y joue un rôle.	annuel		Chaque numéro de Vosges Mag comporte des actus sur les actions VASTE.
<b>Axe stratégique : Sensibiliser les scolaires à la transition écologique</b>						
Accompagner les projets pédagogiques sur la TE des collèges	2	Action n°48 : Construire un dispositif de collège "éco-responsable" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation, biodiversité et zéro-phyto...)		triennal		14 collèges engagés dans un dispositif au moins. 17 sur le gaspillage alimentaire, 2 sur les économies d'énergie, 4 sur les espaces verts.
Accompagner les projets	-	Action n°49 : Accompagner les	-Inciter les enseignants à	annuel		1 980 élèves de 42 écoles mobilisés.

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
pédagogiques des scolaires sur la TE hors collèges		scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique	proposer des projets sur le thème de la transition écologique			
<b>Axe stratégique : Sensibiliser le grand public à la transition écologique</b>						
Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique	-	Action n°50 : Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public	- Renouveler le conventionnement avec les associations - Animations sur l'ensemble des thèmes du plan VASTE	Fin du plan		Impact encore sensible de la COVID. 667 animations (496 en 2020). 8 981 participants (5 271 en 2020). 91% du programme EDD des 12 associations conventionnées avec le CD a été réalisé.

## AVANCEES EN 2021

### Pérenniser et rendre plus accessible la plateforme d'EEDD TER'O (animation, communication...) (action n°45)

La plateforme Ter'O, constituée des acteurs vosgiens de l'éducation à la transition écologique, est un outil de réflexion, de dialogue, d'échange et de construction collective.

La capacité de se réunir et de mettre en œuvre des actions d'animation avait fortement été réduite en 2020 du fait du contexte sanitaire, mais les réunions ont repris en 2021, malgré de nombreux bouleversements dans les structures elles-mêmes (frilosité à se regrouper, manque de motivation, changements de personnes



à l'intérieur des équipes...) En revanche, les consultations de la page Facebook ont à nouveau augmenté sur la période, passant de 679 à 789, soit 16% d'augmentation.

### **Transformer les trophées du Développement Durable en trophées de la Transition Ecologique (action n°46)**

A partir de l'expérience du lauréat du trophée coup de cœur des citoyens, 6 tutoriels ont été réalisés au printemps pour inviter les citoyens à agir concrètement.

Les thématiques :

- Qu'est-ce que la Transition Ecologique et comment être acteur de la Transition Ecologique ?
- Comment mettre en place et animer un jardin potager dans son établissement ?
- Comment mettre en place et animer un mur végétalisé dans son établissement ?
- Comment mettre en place un sentier pédagogique ?
- Comment mettre en place une station météo ?
- Comment mettre en place une boîte à livres ?

Les tutoriels ont été publiés entre mi-août et fin septembre sur la chaîne YouTube du Conseil départemental, relayés sur les réseaux sociaux et diffusés aux enseignants des Vosges via les canaux de diffusion de l'Education Nationale.

Une réflexion pour faire évoluer les Trophées s'est déroulée sur 2021 et a abouti à la proposition de Rencontres des Solutions Ecologiques.



*Trophée de la transition*

### **Communiquer aux acteurs locaux et aux habitants sur le plan Vosges Ambitions spécial Transition Ecologique (action n°47)**

Tous les outils de communication du Département sont mobilisés pour intégrer des articles sur les actions du plan VASTE, sur des initiatives locales positives et sur des éco-gestes reproductibles : Vosges Mag papier, Vosges Mag l'application, Facebook et réseaux sociaux.

### **Construire un dispositif de collègues "éco-responsables" les mobilisant sur les thèmes de la transition écologique (déchets, économies d'énergie et d'eau, alimentation, biodiversité et zéro-phyto...) (action n°48)**

En 2021, la démarche « collège éco-responsable » visant à rendre tous les collèges éco-responsables à l'échéance du plan 2028 est bien engagée. Cette année-là (année scolaire 2020-2021), 14 collèges sont impliqués dans au moins un des dispositifs.

- Economies d'énergies (au travers de CUBE.S du CEREMA / IFPEB) : Châtenois et Cornimont ;

- Mon collègue au naturel : Charmes, Rambervillers, Bruyères et Senones ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : Eloyes, Corcieux, Cornimont, Thaon, Rambervillers, Raon l'Etape, Vittel, Xertigny, Plombières / Le val d'Ajol, Châtel sur Moselle, Dompaire, Epinal-Clémenceau, Fraize, St Dié-Souhait, le Thillot, Rupt sur Moselle, Remiremont-C.Poncelet.

A titre d'exemple, une centaine de collégiens ont été touchés par les animations sur les économies d'énergies lors de la journée de sensibilisation proposée par l'association Etc-Terra.

### **Accompagner les scolaires pour des projets pédagogiques sur le développement durable et la transition écologique (action n°49)**

L'accompagnement se fait par l'appel à projets annuel EDD (Education au Développement Durable), co-réalisé avec la DSDEN, lancé dans le cadre de la plateforme Ter'O. Cet appel à projets incite les enseignants à mettre en place un projet concret, permettant la découverte de l'environnement proche et des actions menées par les collectivités locales (aménagement de cours d'eau, gestion des déchets, plan paysage, trame verte et bleue, économies d'énergie...), en lien avec les programmes scolaires. Il propose :

- Un accompagnement des enseignants à la conduite de projet par des formations et un appui technique ;
- Un lien facilitateur avec les intercommunalités, notamment pour les visites de terrain et les temps de valorisation en fin d'année scolaire ;
- Une aide financière à l'école et au collège (subvention du Département) ;
- Une application et des ressources pédagogiques en ligne (site de la DSDEN).

Sur l'année 2020-2021, ce sont 42 écoles (9%) qui ont participé au dispositif pour un total de 1 980 primaires sensibilisés. Tous les projets soutenus abordent la transition écologique.

### **Accompagner les acteurs de l'éducation à la transition écologique auprès du grand public (action n°50)**

La sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable est assurée par les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) présents sur le département.

Ce sont à nouveau 12 conventions qui ont été passées entre le Département et des associations.

La crise sanitaire a encore eu un impact sur les animations grand public. Cependant, les actions remontent de 496 en 2020 à 667 en 2021 pour un total de 8 981 participants (5 271 en 2020).

Néanmoins, la plupart des associations ont réussi à proposer des animations dématérialisées ou en soutien à l'école apprenante. Elles ont surtout pris le temps du confinement pour travailler aux contenus pédagogiques et à la construction de nouveaux outils.

Les 12 associations conventionnées avec le Département ont pu réaliser 91% de leur programme EDD.

## PRECONISATIONS POUR 2022

- Poursuivre les efforts de communication en direction des citoyens concernant la Transition Ecologique ;
- Continuer à déployer et accélérer le dispositif Collèges éco-responsables ;
- Poursuivre la mise en place des nouveaux chantiers de Ter'ò et assurer l'animation (stratégique, administrative et relais d'information) du réseau ;
- Travailler sur la formule pour renouveler les Trophées de la Transition Ecologique.

## DONNEES CONTEXTUELLES

La transition écologique repose sur le changement des comportements de tous, c'est pourquoi il est important de sensibiliser et former les Vosgiens à ses principaux enjeux. L'éducation s'adresse à tous les publics, des enfants pour qu'ils deviennent des futurs éco-citoyens aux adultes qu'il convient de guider vers le changement en profondeur de leurs modes de vie et de consommation.

Le soutien apporté par le Département aux actions éducatives dans les collèges et les écoles a pour objectif d'encourager l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement et sur les enjeux sociétaux et de contribuer à leur épanouissement, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Enfin, dans les Vosges, le Département peut s'appuyer sur un véritable réseau d'acteurs de l'éducation et au développement durable et notamment d'associations, regroupés dans la plateforme Ter'O.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Loi Climat et Résilience du 24-08-2021 dont les articles 5 et 6 concernent l'Education Nationale : la loi intègre l'éducation au développement durable dans le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) qui devient CESCE (E pour environnement) et les démarches collectives de développement durable y sont annoncées comme partie intégrante du projet d'établissement.



*Animation pédagogique par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges*

## Rapport de développement durable 2021

Circulaire du 24 septembre 2020 du Ministère de l'Éducation Nationale : Renforcement de l'Éducation au Développement Durable Agenda 2030 prévoyant :


- L'Agenda 2030 comme feuille de route ;
- Mettre en œuvre la refonte des programmes scolaires en matière d'EDD ;
- Franchir une nouvelle étape dans l'engagement des élèves et de l'Institution (éco-délégués...) ;
- Un pilotage national, académique et territorial ;
- Des encadrants et référents formés ;
- Un réseau partenarial ;
- Une stratégie internationale.

Circulaire du 27 août 2019 du Ministère de l'Éducation Nationale : Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030.





## Financements innovants : 1 action

Objectifs de l'axe	Niveaux de priorité	Actions	Objectifs de l'action	Types d'objectif	Avancées de l'action / rapport aux objectifs	Chiffres-clés / informations clés
<b>Axe stratégique : Financer la transition écologique</b>						
Piloter un plan global de recherche de financements pour la transition écologique	-	Action n°51 : Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants	Donner suite aux préconisations issues de la mission « financements innovants »	Fin du plan		Action abandonnée, faute d'utilité.

## LES AVANCEES EN 2021

### Mettre en œuvre des financements innovants au service de la transition écologique et faire connaître les dispositifs existants (action n°51)

Une étude confiée au Pôle Eco ter en 2018 avait pour objet de :

- Étudier et monter un partenariat avec des établissements bancaires et financiers en faveur de projets de transition écologique ;
- Étudier et organiser un club de rencontres entre financeurs et porteurs de projets ;
- Investiguer d'autres sources de financement et proposer le cas échéant des conventions de partenariat ;
- Investiguer les axes du plan VASTE susceptibles de faire émerger des projets économiques.

Cette mission a montré que les financements bancaires existants étaient sous sollicités, faute de projets de qualité. Il semble manquer plutôt un lien entre des besoins non assouvis du territoire et des porteurs de projets, afin de faire émerger ou de structurer des activités créatrices d'emploi dans la transition écologique. Le principe d'un club économique a été envisagé mais abandonné du fait de l'existence de nombreuses structures (Cercle des Jeunes Dirigeants, FACE, Vosg'innov, ambassadeurs des Vosges, chambres consulaires, fabriques à entreprendre...).

## **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Au regard des conclusions de l'étude qui indique que ce sont surtout les projets innovants qui manquent et pas les financements, ce thème est en attente de besoins exprimés.

## **DONNEES CONTEXTUELLES**

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de nouveaux modes de financement permettant notamment d'orienter l'épargne des Vosgiens vers des projets locaux pourrait s'avérer être une solution. Et le potentiel est là, les ménages vosgiens ont en effet un fort taux d'épargne.

En France, des initiatives locales existent déjà sur les territoires comme des livrets d'épargne vert et de fonds d'investissement dédiés à des projets « durables », des sites de financements participatifs, des monnaies locales complémentaires, des fonds sociétaux d'innovation etc.

L'épargne solidaire est déjà possible aujourd'hui mais peu connue du grand public et peu mise en avant par les banques.

## **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**




- La Région Grand Est a la compétence économie.
- Différentes lois encouragent les investissements solidaires.






## Fonctionnement interne : 23 actions

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
<b>Axe : Alimentation et circuits-courts</b>						
Favoriser une alimentation saine et locale pour les agents et les élus du CD	4	Action n° 53 : Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent	- Mettre en place la livraison de produits locaux pour le personnel du CD et pour les élus, après l'expérimentation	Fin du plan		Le service existe mais les commandes n'ont pas repris au rythme d'avant confinement et le volume est faible. Aucune communication.
<b>Axe : Economie circulaire, gestion et prévention des déchets</b>						
Améliorer l'exemplarité du CD dans la gestion de ses déchets	1	Action n° 54 : Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD	- Faire un état des lieux des pratiques de gestion des déchets dans chaque implantation - Mettre en place des expérimentations de gestion et/ou de prévention de déchets sur des sites pilotes volontaires puis généraliser	Fin du plan		L'état des lieux se poursuit, les volumes de déchets collectés sont similaires à l'année précédente.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	2	Action n° 55 : Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et le tester sur un bâtiment pour commencer	- Réflexion sur une généralisation de l'expérimentation, expérimentation sur de nouveaux sites	annuel		Un marché ménage réservé à l'insertion en cours : MSVS du plateau de la Justice. 50 % de produits ménagers écologiques.
	1	Action n° 79 : Gérer et valoriser les déchets produits à l'occasion des réceptions et des réunions	- Définir les modes de valorisation des déchets. - Communiquer auprès des usagers	Fin du plan		Installation de poubelles de tri pour les salles de réunion. Réunion de l'assemblée « presque » zéro déchet
	1	Action n° 56 : Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale	- Proposer des visites du chantier aux futurs collégiens, pour une découverte des métiers, à des professionnels, aux élus.	Fin de la construction		Action terminée fin 2020.
<b>Axe : Logement et bâtiment</b>						
Assurer la rénovation thermique du patrimoine bâti départemental	1	Action n° 57 : Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD	- Réaliser les audits de site et des relevés géomètre - Mettre en place l'outil référentiel	Fin du plan		Les audits de bâtiments ont été suspendus dans l'attente de l'outil de collecte des données


Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	1	Action n° 58 : Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration énergétique des bâtiments du Conseil départemental	- Elaboration du plan et mises en chantier	Fin du plan		Travaux sur l'enveloppe du collège de Bruyères. La baisse de la consommation globale sera de 51%. Tous les sites ont fait l'objet d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études externe. Le plan d'amélioration thermique devrait suivre.
	2	Action n° 59 : Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil départemental, notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs	- Réaliser des économies d'échelle - Développer des partenariats en favorisant la mise à disposition de locaux	annuel		1 maison vendue à Damblain, 69 sites mutualisés.
	2	Action n° 77 : Viser l'exemplarité environnementale et pédagogique de la Maison de la Montagne	- Gestion différenciée des espaces verts - Amélioration thermique des bâtiments - Entretien ménager	Fin du plan		Les espaces verts sont gérés de manière différenciée.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	1	Action n° 78 : Construire le collège de Vagney avec une exigence environnementale maximale	- Performance supérieure à la RT 2012. - Utilisation de bois et de matériaux locaux ou recyclés	Fin du plan		Travaux en cours. Objectif de performance supérieur de 30% à la RT2012. Exigences environnementales intégrées dans l'avant-projet.
<b>Axe : Mobilités</b>						
Limiter les déplacements des agents, des élus et d'autres utilisateurs	4	Action n° 60 : Développer des systèmes d'échange inter-administrations (visioconférences, bureaux décentralisés pour les élus dans les MSVS, UT...)	- Mise à disposition d'une solution d'audio et visio conférence point à point	annuel		Le confinement soudain a précipité une grande partie des agents (600 environ) en télétravail permettant de tester les outils numériques en grandeur réelle.
Renouveler la flotte de véhicules par des véhicules "propres"	1	Action n° 61 : Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (objectif chiffré de km...) ; calculer les coûts / avantages	- Achat de véhicules électriques (3 prévus initialement) - inciter les agents à les utiliser	annuel		87 188 Kms parcourus, soit 8 719 Téqu. CO2 évitées. L'usage des véhicules électriques repart à la hausse.
Améliorer les projets structurants	1	Action n° 62 : Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité (mobilité douce, intermodalités...) dans	- Développer les modes de circulation doux	Fin du plan		La mobilité des élèves a été prise en compte dans le projet de

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		les projets d'équipement du CD (routes, collèges, bâtiments)	- espace dédié sur le sharepoint au covoiturage - concevoir des aires de covoiturage			reconstruction du collège de Vagney.
	3	Action n° 76 : Mettre en Œuvre le schéma vélo départemental		Fin du plan		7 projets de l'appel à projets cyclables soutenus. Label vélo développé, + de 80 structures labellisées.
<b>Axe : Ressources naturelles, paysage et urbanisme</b>						
Avoir une gestion écoresponsable des espaces verts et extérieurs du CD	1	Action n° 63 : Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD	- 0 phyto sur l'ensemble des sites départementaux et dans les collèges + sensibilisation des élèves	Fin du plan		Routes : quelques exceptions Sites CD : 0 phyto Collèges : thème intégré à la démarche Collège Eco-Responsable
	2	Action n°72 : Créer des coins nature sur les sites du CD	---	---		3 projets retenus parmi les 9 proposés par les élèves de Roville aux Chênes ont été soumis au vote des agents et élus.

Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
	2	Action n°70 : Lutter contre les plantes invasives, notamment la Renouée du Japon	Troisième année de suivi de l'expérimentation sur l'UT de Darney	Annuel		4 <sup>ème</sup> année d'expérimentation.
	2	Action n°75 : Mettre en œuvre un déneigement des RD raisonné d'un point de vue environnemental	-Rechercher des moyens techniques pour saler moins	Fin du plan		Achat de nouvelles saieuses qui répondent tout à fait aux attentes
Mener une politique bourg centre	2	Action n° 64 : Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre ("recyclage de bâtiments")	- Etat des lieux de la localisation des services du CD et si opportunité, transfert de services dans les centres bourgs	Fin du plan		La MSVS et la MSAP sont réunies dans un même bâtiment de Bruyères
Prendre en compte la continuité écologique	1	Action n°73 : Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art	Travaux sur ouvrages	Annuel		Un ouvrage réaménagé cette année
<b>Axe : Compétences, savoir et savoir faire</b>						
Réaliser un plan de formation interne ciblé et sensibiliser les agents	-	Action n° 65 : Etablir un programme de formation des agents adapté aux métiers				Les priorités de formation liées à la COVID ont retardé cette action.
	-	Action n° 66 : Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la	- Mettre en œuvre le plan de communication et d'animation annuel	annuel		15 billets, 2 temps d'animations proposés.



Objectif	Niveau de priorité	Action	Objectifs de l'action	Type d'objectif	Avancée de l'action / rapport aux objectifs	Chiffre-clé / information clé
		transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE)	- Dynamiser le réseau des RETE			3 lettres d'information diffusées. Les RETE n'ont pas pu se réunir du fait des restrictions sanitaires.
<b>Axe : Achats</b>						
Impulser le changement des pratiques par la commande publique	1	Action n° 67 : Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les éco-matériaux et le réemploi : travailler d'abord sur quelques marchés "pilotes"	Mise en place de 3 marchés pilotes : 2 réservés à l'insertion, 1 avec des clauses environnementales	fin du plan		1 581 heures réalisées dans les marchés de travaux avec des clauses sociales, en légère baisse de 11 % par rapport à 2020.

## LES AVANCEES EN 2021

### Mettre en place la livraison de paniers de produits locaux au CD pour les agents et les élus qui le souhaitent (action n°53)

La livraison de produits locaux aux agents et élus du CD se fait avec l'association des Jardins de Cocagne pour une vingtaine de paniers de légumes et fruits par semaine, et avec le GAEC des Co'Pains pour la livraison de pains, pâtes et farines pour une dizaine de commandes par semaine. Le nombre de commandes n'a pas repris son rythme d'avant confinement, l'absence de communication sur ce service ne favorisant pas son développement.

### **Réaliser un schéma de gestion des déchets produits par le CD en démarrant sur le périmètre du SICOVAD (action n°54)**

Le chiffrage des volumes d'Ordures Ménagères et de déchets envoyés au tri a été réalisé en 2019. Les volumes ont été chiffrés par site. Les volumes de déchets de 2020 sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

### **Confier l'entretien ménager du CD à des entreprises d'insertion, introduire des produits ménagers écologiques et le tri des déchets et tester sur un bâtiment pour commencer (action n°55)**

Le marché en cours s'est poursuivi. D'autres marchés sont envisagés avec l'objectif d'une augmentation de volume à partir de 2022.

### **Gérer et valoriser les déchets produits à l'occasion des réceptions et des réunions (action n°79)**

Malgré le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les prestations de réceptions ont été assurées dans une logique d'éco-responsabilité :

- installation - en lien avec la DCTE - de poubelles de tri en juin 2021 au niveau des salles de réunions et de la salle des délibérations ;
- utilisation de serviettes blanches 100 % biodégradables pour les buffets et les cocktails qui ont pu être organisés dès la levée des restrictions concernant les gestes barrières ;
- organisation d'une pesée des restes alimentaires du buffet servi à l'issue de la réunion de la Commission permanente du 11 novembre, affichée « presque » zéro déchet, laquelle a permis de mesurer un gaspillage de 43,1 g par convive en moyenne (moyenne nationale : 120 g) et d'adopter de nouveaux gestes avec notamment l'utilisation d'éco-cups pour toutes les réunions de l'Assemblée départementale.

### **Utiliser la construction du collège de Capavenir Vosges comme une référence environnementale (action n°56)**

L'opération de reconstruction du collège de Thaon les Vosges finalisée en 2019 a permis d'accueillir les collégiens à la rentrée de septembre 2019. Le bâtiment est à haute performance environnementale, sa performance est en effet supérieure de 30 % par rapport aux exigences de la réglementation thermique de 2012 (RT2012). Les entreprises étaient à 90 % vosgiennes et le bois brut provient du massif vosgien.

Enfin, un système innovant d'assemblage des poutres, validé par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique des industries du Bois d'Épinal, a permis d'éviter le lamellé collé.

Le collège ayant été retenu pour le prix Envirobat, une visite a été organisée fin 2020 avec 80 participants.



*Visite de la construction du collège de Thaon les Vosges par les élus du Conseil départemental*

### **Poursuivre les relevés de plan et les audits du patrimoine sur les bâtiments du CD (action n°57)**

Dans l'attente du choix de l'outil de collecte des toutes les caractéristiques du patrimoine du CD, les audits patrimoniaux ont été suspendus.

### **Réaliser et mettre en œuvre un plan d'amélioration énergétique des bâtiments du Conseil départemental (action n°58)**

Les consommations globales du parc immobilier de la collectivité ont continué à diminuer (-24,31% par rapport à 2021).

Tous les sites de la collectivité ont fait l'objet d'un audit énergétique réalisé par un prestataire extérieur. Un classement des bâtiments les plus énergivores en a été établi et permet de hiérarchiser les sites sur lesquels les travaux de rénovation seront prioritaires. Le plan pluriannuel d'amélioration thermique est en cours d'élaboration avec comme trajectoire le respect des objectifs du décret tertiaire sorti en 2019. L'objectif final du décret tertiaire est de diminuer les consommations de 60 % à l'échéance 2050 par rapport à une année de référence à définir (2010) avec des paliers respectivement de - 40% à 2030 et de - 50 % à 2040.

Le quatrième bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental sera réalisé en 2022.

### **Optimiser les surfaces des bâtiments du Conseil Départemental, notamment en les mutualisant avec d'autres utilisateurs extérieurs (action n°59)**

L'optimisation du parc immobilier se poursuit grâce à la vente de bâtiments. L'ancien collège de Darney a été cédé à la communauté de Communes des Vosges Coté Sud-Ouest. Les logements situés autour de la Maison de la montagne de la Bresse, l'espace Vosges à Saint Nabord et l'espace Majorel de Remiremont feront également l'objet d'une cession.

### **Viser l'exemplarité environnementale et pédagogique de la Maison de la Montagne (action n°77)**

Les espaces verts du site font l'objet d'une gestion différenciée. L'affichage de la démarche permet d'améliorer l'acceptabilité de cette pratique (auprès du grand public et des usagers du site). Une réflexion sur le volet entretien ménager est engagée.

Les travaux envisagés sur les bâtiments nécessiteront des budgets conséquents.

### **Construire le collège de Vagney avec une exigence environnementale maximale (action n°78)**

Le projet est lancé avec un objectif de -30 % de consommation énergétique par rapport à la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du permis de construire (RT 2012). L'Avant-Projet Sommaire a intégré des exigences environnementales (performance énergétique, recours à des matériaux bio-sourcés, production d'électricité avec 470 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, permettant l'autoconsommation, biodiversité et aménagement paysager avec le choix d'essences locales). Les travaux en cours permettront une mise en service à la rentrée de janvier 2023.

### **Développer des systèmes d'échange inter-administrations (action n°60)**

La crise sanitaire a été un formidable accélérateur de la mise en place des réunions en visios. La pratique et l'usage sont désormais installés dans tous les services. Déploiement depuis fin 2020 de salles de visio et matériel visio sur l'ensemble des sites départementaux.

### **Acheter des voitures électriques et des vélos à assistance électrique et inciter les agents à les utiliser (action n°61)**

Le parc de véhicules électriques du Département en 2021 reste stable avec 9 Renault Zoé et 2 Kangoo.

Ces véhicules électriques totalisent 87 188 kms effectués en 2021, soit 8 719 tonnes éq.CO2 évitées par rapport à l'usage de véhicules thermiques équivalents.

L'augmentation du kilométrage parcouru par rapport à 2020 s'explique par le redémarrage d'activités (réunions, visites, ...) avec déplacements suite aux déconfinements.

L'utilisation des véhicules électriques et à boîte automatique est facilitée par des pauses Zoé qui permettent de s'approprier la conduite spécifique de ces véhicules et qui seront déployées en 2022.



*Café zoé pour les agents et élus du Conseil départemental*

Un vélo à assistance électrique a été commandé en 2021 dans le cadre du Plan Mobilité Employeur. Il sera mis en service en 2022 pour les agents du siège qui effectuent des petits trajets autour du siège.

### **Intégrer à la hauteur des enjeux la mobilité dans les projets d'équipement du CD (action n°62)**

A titre d'exemple, la reconstruction du collège de Vagney a pris en compte les déplacements des élèves dans le cahier des charges lancé en consultation auprès des maîtres d'œuvre.

Par ailleurs, le Conseil départemental a défini un Plan Mobilité Employeur pour ses agents, accompagné dans ses démarches par l'Agglomération d'Epinal. Celui-ci, voté en fin d'année 2021, comporte 19 actions hiérarchisées regroupées dans 4 thèmes :

- Déployer les nouvelles pratiques par de la sensibilisation, de la communication et des incitations
- Faciliter l'usage de moyens de transports plus propres
- Encourager des déplacements à plusieurs
- Favoriser le travail à distance pour limiter les déplacements

### **Mettre en œuvre le schéma vélo départemental (action n°76)**

Suite à l'adoption du schéma vélo en 2019, un appel à projets cyclables a été lancé et 7 projets ont été soutenus (Le Thillot, Les Forges, La Bresse, Mirecourt, la Communauté de communes de la région de Rambervillers, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien) pour un montant total de 270 000 €.



*Piste cyclable de la ville d'Epinal*

Le label accueil vélo a été développé (+ de 80 prestataires labellisés au total). Des actions de communication pour valoriser l'itinéraire « La Voie bleue » ont été menées.

### **Poursuivre la lutte contre les produits phytosanitaires au CD (action n°63)**

Les produits phytosanitaires ne sont utilisés par la Direction des Routes et du Patrimoine que pour le traitement de quelques « points noirs ». Pour la gestion des espaces verts, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Pour les collègues, ce thème est intégré à la démarche globale Collège Eco-Responsable au sein du dispositif « Mon collège au naturel ».



*Désherbage manuel au sein du Conseil*

### **Créer des coins nature sur les sites du CD (action n°72)**

Le concours lancé fin 2020 pour la conception d'un coin nature au siège du Conseil départemental (en partenariat avec l'École d'Horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes) s'est poursuivi jusqu'en mars 2021. Sur les 9 projets proposés par les étudiants, 3 ont été présélectionnés en interne pour être soumis au vote des agents et être présentés devant un jury composé des services du Département et de membres du panel citoyen. Le projet retenu a ensuite été retravaillé par des paysagistes concepteurs afin de le rendre opérationnel pour un lancement des travaux en 2022.



### **Lutter contre les plantes invasives, notamment la renouée du Japon (action n°70)**

L'étude menée durant 2 ans avec les agents de l'Unité Technique de Darney confirme que les résultats sont conformes à ce qui était attendu, c'est à dire une repousse les années suivantes. Le bilan fait en 2021 montre que la poursuite de l'expérimentation est nécessaire.

### **Mettre en œuvre un déneigement des RD raisonné d'un point de vue environnemental (action n°75)**

De nouvelles saleuses ont été réceptionnées et donnent toute satisfaction quant à l'optimisation du salage en fonction de l'enneigement. Elles n'ont pu être testées qu'en fin d'année 2021, hiver moins rigoureux, l'évaluation de cette performance sera à valider sur 2022.

### **Réaliser un état des lieux de la localisation des services du CD et les repenser afin de les mettre dans les bourgs centre (action n°64)**

Le Département a fait l'acquisition en septembre 2020 d'un bâtiment à réhabiliter, à Bruyères. Il permet d'accueillir la MSVS et la MSAP.

### **Prendre en compte la continuité écologique lors de la réfection/aménagement des ouvrages d'art (action n°73)**

Un ouvrage a été réaménagé pour permettre la continuité écologique du cours d'eau en 2021, suite au diagnostic réalisé pour identifier les travaux à réaliser sur les routes départementales. Le même diagnostic sera réalisé sur les Voies Vertes Moselotte et Moselle. La planification, avec tous les acteurs concernés, des travaux à envisager pour les années à venir est une action retenue pour le plan Vosges Ambition 2027.

### **Etablir un programme de formation des agents adaptés aux métiers (action n°65)**

D'autres priorités liées à la COVID n'ont pas permis d'avancer sur ce programme.

### **Communiquer en interne sur le plan VASTE et sensibiliser les agents à la transition écologique en s'appuyant sur les référents exemplarité transition écologique (RETE) (action n°66)**

En terme de communication interne, 53 billets ont été publiés sur les réseaux dont 10 pour proposer des éco-gestes. Aucune lettre info VASTE n'ont été adressées aux directeurs en raison principalement des élections départementales. En raison du confinement et de la crise sanitaire, des actions ont dû être annulées ou reportées en 2021.

3 temps ont pu être proposés à destination des agents sur les thèmes de la mobilité et des déchets :

- Les pauses ZOE continuent à proposer aux agents des prises en main de véhicules automatiques et électriques pour encourager leur usage pour les déplacements professionnels.

## Rapport de développement durable 2021

- Une nouvelle animation de présentation de l'application de covoiturage Klaxit retenue dans le cadre du Plan Mobilité Employeur a permis de sensibiliser environ 200 agents potentiellement covoitureurs.
- Une séance de collecte des déchets dans les rues d'Épinal, sur leur pause méridienne, a mobilisé une trentaine d'agents qui ont ainsi pu participer à la prise de conscience de l'amélioration de la propreté de la ville et au tri des déchets.

Le réseau des RETE compte 29 agents Référents Exemplarité Transition Ecologique. En 2021, 1 démission et 4 directions sont non couvertes.

### **Mettre en place au CD une politique d'achat imposant des clauses sociales et environnementales et favorisant les écomatériaux et le réemploi : travailler d'abord sur quelques marchés pilotes (action n°67)**

Les marchés de travaux intégrant des clauses sociales ont représenté 1 581 heures, soit une légère baisse de 11 % par rapport à 2020 qui elle avait vu une forte augmentation par rapport à 2019.

Le suivi de ces marchés est effectué par la Communauté d'Agglomération d'Épinal sur son territoire pour le compte du Département.

A titre d'exemple, la tranche 2 de la traverse de la RD 46 de Vomécourt a représenté 132 heures.

### **PRECONISATIONS POUR 2022**

- Mettre en Œuvre la planification de travaux et d'entretien du parc immobilier du département en lien avec le marché de performance énergétique en alignement des objectifs du décret tertiaire de la loi ELAN ;
- Progresser sur le schéma de gestion des déchets du Conseil départemental ;
- Finaliser le projet du premier coin nature au siège du CD ;
- Continuer à augmenter le nombre de marchés comprenant des clauses sociales et/ou environnementales ;
- Compléter l'état des lieux de la localisation des bâtiments du CD au-moins sur les communes prioritaires retenues dans le dispositif départemental bourg-centre ;
- Mettre en œuvre la nouvelle action de mobilité : le Plan Mobilité Employeur validé fin 2021 et suivre les obligations de verdissement de flotte incluses dans la LOM.

### **DONNEES CONTEXTUELLES**

Le Conseil départemental se doit d'être exemplaire dans son quotidien. Cela nécessite de faire évoluer ses pratiques afin de tendre vers un fonctionnement plus respectueux de la nature, plus économe en ressources et plus solidaire.

Cela se traduit par des achats publics responsables, la prévention des déchets, la préservation des ressources et de la biodiversité, des déplacements plus responsables ou une gestion durable du patrimoine bâti.



Ce dernier point est important car le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et produit chaque année ¼ des émissions de gaz à effet de serre (*source ministère du logement et de l'habitat durable*). Or, le Conseil départemental possède 116 bâtiments représentant 403 994 m<sup>2</sup> de surface de patrimoine bâti. Afin de définir une stratégie globale d'entretien et de gestion du patrimoine, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une connaissance formalisée des sites en réalisant des audits. Un plan de rénovation énergétique, en cours d'élaboration quantifié et ordonnancé, comprend l'amélioration des installations thermiques et toutes autres actions permettant la diminution des gaz à effet de serre, pourra désormais être mis en œuvre avec comme objectif de répondre aux exigences nationales (le décret tertiaire) de rénovation énergétique des bâtiments et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.



*Travaux d'isolation au collège Louis Pergaud de Châtel-sur-Moselle*

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Loi Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019 :
  - ✓ Création d'un Forfait Mobilité Durable pour les agents qui utilisent une alternative à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail ;
  - ✓ Verdissement de la flotte de la collectivité lors de son renouvellement ;
  - ✓ Mise en œuvre d'un Plan Mobilité Employeur à définir pour planifier les actions à proposer pour faire évoluer les pratiques de déplacements des agents du tout voiture individuelles vers des pratiques moins impactantes et plus collectives.
- [Décret 2019-771 du 23 juillet 2019 « Obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire »](#) dit « décret tertiaire »
- Feuille de route du ministère de la transition écologique en 2018 : neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté en novembre 2017 : rénover 500.000 logements par an, dont 100.000 passoires thermiques (étiquetées de E à G) dans le parc social et 150.000 appartenant à des ménages propriétaires modestes

- [Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte \(TECV\) du 17 août 2015](#) :
  - ✓ L'article 5 prévoit de rénover la totalité des logements « passoires énergétiques » à l'horizon 2025, et de diviser nos émissions de gaz à effet de serre par 4 entre 1990 et 2050 avec des paliers à 2030 et 2040 (décret tertiaire).
  - ✓ Interdiction pour les collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, les promenades ouvertes au public, la forêt et les voiries à partir du 1er janvier 2017.
  - ✓ Le renouvellement du parc automobile lorsqu'il est envisagé, doit comprendre un minimum de 37% de véhicules à faibles émissions d'ici 2026.
  - ✓ A partir du 1er janvier 2020, interdiction de mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables en matière plastique décret n°2016-1170).
  - ✓ Obligation du tri à la source pour les biodéchets, les papiers de bureau, le métal, le verre et le bois (décret n°2016-288).

**Rapport de développement durable 2021** édité par le Conseil départemental des Vosges  
Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique  
Service de la Transition Ecologique  
8 rue de la Préfecture  
88088 EPINAL Cedex 9  
Tél : 03 29 29 88 88

Directeur de la publication : François VANNSON  
Rédaction et conception : Conseil départemental des Vosges  
Crédits photos : Conseil départemental des Vosges

Novembre 2022